



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## 31 JANVIER 2010

Avec résultats des votes

## 1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2010

L'ordre du jour suit l'ordre des points tel que défini par le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Les points soumis au vote tels que repris ci-dessous sont issus du travail préparatoire du CA et de l'Assemblée générale préparatoire du dimanche 10 janvier 2010. Les points mis à l'ordre du jour par les membres effectifs sont également soumis au vote.

Nous rappelons qu'un mandat permet une représentativité et donc permet au mandaté de prendre une position (notamment dans le cadre de motions ajoutées en cours d'AG) pour le club qu'il représente.

### QUORUMS DE PRÉSENCES ET DE VOTES

#### QUORUM DE PRÉSENCES

Pour qu'une assemblée générale puisse valablement statuer sur une modification de statuts, il importe qu'elle réunisse au moins deux tiers de ses membres effectifs présents ou représentés. Les statuts ne prévoient pas de quorum plus strict. Toutefois, si les deux tiers ne sont pas atteints, une deuxième assemblée générale peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Il doit au moins s'écouler 15 jours entre les deux réunions.

#### QUORUM DE VOTES

Majorité qualifiée : Le nombre de votes à atteindre est au minimum de deux tiers pour qu'une modification de statuts puisse être adoptée. S'il s'agit d'une modification qui porte sur l'objet social de l'asbl, le quorum de votes à atteindre est de quatre cinquièmes. Le même nombre est d'application en cas de dissolution. Les statuts ne prévoient pas de quorum plus strict.

Les autres votes sont votés à la majorité simple (ou absolue), c'est-à-dire « 50% + 1 ».

Seuls les votes valablement exprimés sont pris en compte : les voix dites « d'abstention » ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité de vote. Autrement dit, une abstention diminue le nombre total de votant à prendre en compte, et donne une la majorité.

*Remarque : ceci ne change pas la notion de « quorum de présences » exprimé au point précédent.*

### EXTRAITS DES STATUTS

« Article 5.2 : L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par une assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes. »

### EXTRAITS DU ROI

#### APPROUVER LA LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS.

Le CA doit présenter la liste exhaustive des membres effectifs aux anciens membres effectifs. Une fois approuvés, les nouveaux membres effectifs disposent du droit de vote pour la suite de l'AG votante.

L'AG approuve aussi la liste des membres à vote consultatif et des membres honoraires.

#### VOTER LES EVENTUELS CHANGEMENTS DE STATUTS ET D'ORDRE INTERIEUR.

Le CA ou des membres effectifs peuvent proposer une modification de statuts ou d'ordre intérieur. Les modifications qui portent sur le déroulement de l'AG doivent être accompagnée d'un vote spécifiant si les modifications valent pour l'AG en cours.

---

#### APPROUVER LE BILAN COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT.

L'AG examine les comptes du bilan écoulé et vote leur approbation.

---

#### EMETTRE UN AVIS SUR LA POLITIQUE MENEES PAR LE CA LORS DE L'EXERCICE PRECEDENT.

Le CA présente le bilan de l'exercice écoulé au regard des missions qui lui avaient été confiées lors de l'exercice précédent et présente les initiatives supplémentaires qu'il a pu prendre. Le bilan est décrit point par point, en ce compris les buts escomptés mais non atteints ou les missions non abouties. L'AG doit approuver la politique menée par le CA de l'exercice précédent.

---

#### DEFINIR LES MISSIONS QU'AURA A MENER LE CA DE L'EXERCICE DEBUTANT.

On distingue deux types de missions : Les missions permanentes et les missions ponctuelles.

Les *missions permanentes* sont des missions que l'association a décidé d'accomplir de manière répétée à travers les différents exercices. Il peut s'agir d'organiser l'évènement AVATAR, de proposer une assurance gratuite, etc. Les *missions ponctuelles* ont trait à des tâches que le CA doit accomplir sur l'année et qui, une fois accomplies, n'ont pas forcément besoin d'être répétées. Par exemple : mettre en place des outils informatiques, éditer des documents de promotion du GN, donner une définition au GN, etc.

Lors de l'AG, il incombe au CA de proposer une liste de missions permanentes et ponctuelles pour l'exercice à venir. Les membres effectifs peuvent également proposer des missions, à charge de l'AG de les approuver, et en cas d'approbation, à charge du CA de les mettre en œuvre lors de l'exercice suivant.

---

#### APPROUVER LE BUDGET PREVISIONNEL.

Le budget prévisionnel reprend le solde de l'exercice précédent et propose son utilisation selon les missions que l'AG a approuvées. Le CA doit proposer à l'AG un tel budget, l'AG peut le modifier avant de l'approuver.

---

#### ELIRE LES ADMINISTRATEURS.

L'AG examine les candidatures individuelles aux postes d'administrateurs. Chaque candidat doit bénéficier de la majorité simple du vote le concernant pour être désigné comme administrateur. L'issue de ces votes détermine également le nombre d'administrateurs que comptera le CA pour l'exercice débutant.

---

#### VOTER LES MOTIONS.

Des membres effectifs ou le CA sortant peuvent déposer des motions que l'AG doit approuver ou rejeter.

---

#### DIVERS.

Toute autre décision que doit prendre l'AG et qui n'est pas reprise dans les catégories précédentes.

## 2. LES MEMBRES 2009, LISTE DES REPRÉSENTANTS, ET TOUR DE TABLE

### MEMBRES EFFECTIFS 2009

1. A la croisée des chemins (ALCDC) [475.884.671]
2. Another Medieval World (AMW) [479.039.646]
3. (\*) Arkham Asylum [806.293.791]
4. (\*) Arrowhead Events [895.369.980]
5. Baltéria [880.743.964]
6. (\*) Baronnies [894.941.202]
7. Blacksword [885.640.583]
8. Cerbere [478.228.707]
9. Cladh Barran [860.107.116]
10. Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI) [460.342.796]
11. D'Rôle D'Ere (DRE) [475.560.118]
12. École du Merveilleux (EDM) [445.634.925]
13. Garou [457.926.508]
14. (\*) Kaernunos [897.116.574]
15. (\*\*) Larpal [469.125.058]
16. Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT) [476.088.569]
17. Lunargent [880.254.313]
18. Manufactor [471.082.676]
19. (\*) Mortal Fight Circus [806.724.353]
20. Occulte Veritas (OV) [864.602.966]
21. Oneiros [454.017.309]
22. Phénix [476.615.438]

(\*) nouveaux membres 2009

(\*\*) dissout durant l'année 2009

### MEMBRES CONSULTATIFS 2009

1. Vieilles Pierres [879.994.787]
2. (\*) Légend'Air [455.582.769]

(\*) nouveaux membres consultatifs 2009

### MEMBRES RETIRÉS DURANT L'ANNÉE 2009

1. Larpal [469.125.058] : dissout

### MEMBRES HONORAIRES 2009

1. La FédéGN (Fédération Française des Jeux de Rôles Grandeur Nature)
2. La FBJS (Fédération Belge des Jeux de Simulation)
3. GRV Italia

### LISTE DES REPRÉSENTANTS ET MANDATS

Liste des associations (membres et candidats) présentes durant l'AG.

Associations	Présente	Mandatée	Absent	Représentant	Date de naissance
--------------	----------	----------	--------	--------------	-------------------

Associations	Présente	Mandatée	Absent	Représentant	Date de naissance
<b>A la croisée des chemins (ALCDC) [475.884.671]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sylvie Dumont	23/11/1978
<b>Another Medieval World (AMW) [479.039.646]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lionel Gigot	13/08/1977
<b>Arkham Asylum [806.293.791]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Yves Fontaine	30/06/1974
<b>Arrowhead Events [895.369.980]</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	
<b>Baltéria [880.743.964]</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Fabian Salmon Jean-Pierre Debroux	01/05/1975 03/05/1965
<b>Baronnies [894.941.202]</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Adam Knadla Yves Fontaine	22/12/1983 30/06/1974
<b>Blacksword [885.640.583]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mathieu Lecointre	22/05/1985
<b>Cerbere [478.228.707]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruno Van Putte	02/12/1976
<b>Cladh Barran [860.107.116]</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	
<b>Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI) [460.342.796]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emmanuel Ghigny	22/04/1967
<b>D'Rôle D'Ere (DRE) [475.560.118]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Christophe Lechien	04/04/1976
<b>École du Merveilleux (EDM) [445.634.925]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Daniel Bonvoisin	07/09/1975
<b>Garou [457.926.508]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gilles Cruyplants	15/06/1974
<b>Kaernunos [897.116.574]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Michael Foucart	28/06/1980
<b>Larpal [469.125.058]</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	
<b>Légend'Air [455.582.769]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre Debroux	03/05/1965
<b>Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT) [476.088.569]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Houyam Hajlaoui	26/04/1976
<b>Lunargent [880.254.313]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sylvie Dumont	23/11/1978
<b>Manufactor [471.082.676]</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emmanuel Ghigny	22/04/1967
<b>Mortal Fight Circus [806.724.353]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lionel Gigot	13/08/1977
<b>Occulte Veritas (OV) [864.602.966]</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cédric Flamand	02/12/1982
<b>Oneiros [454.017.309]</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-	
<b>Phénix [476.615.438]</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Constantin Couvaras Catherine Paillet	04/08/1976 06/07/1983

(\*) candidats

(\*\*) membre non effectif

Quorum de présence atteint : 18 membres effectifs présents sur 22 (82%)

Présence du conseil d'administration :

Nom	Présent	Absent (excusé)
<b>Alix Masure</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Arjaan Bruyndonx</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Bruno Van Putte</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom	Présent	Absent (excusé)
<b>Bruno Wtoreck</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Emmanuel Ghigny</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Olivier Van Muysewinkel</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Tor Holden</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Au début de l'AG votante, chaque association présente/mandatée effectue un résumé très succinct de ses activités passées durant 2009, projets en court pour 2010, et procède à d'éventuelles annonces à faire à l'assemblée.

### 3. MEMBRES 2010

#### POUR RAPPEL : CRITÈRES D'ADMISSION DES MEMBRES EFFECTIFS (CF. ROI 2009)

1. Etre constitué en asbl.
2. Avoir son profil mis à jour sur le site [www.larp.be](http://www.larp.be) (pour le modifier, il faut envoyer un e-mail à [info@larp.be](mailto:info@larp.be), une lettre au siège social ou le faire directement via le site Web interactif).
3. Avoir désigné une personne de contact auprès de la Fédération et s'assurer d'en fournir une nouvelle si celle-ci n'était plus en état de remplir cette fonction de contact.
4. Etre valablement représenté lors de l'assemblée générale votante (il est possible de se faire représenter par procuration par un autre membre effectif. Les membres effectifs ne peuvent être porteurs que d'une procuration maximum).
5. Avoir organisé au moins une activité GN ou de paraGN, ou proposer des services reconnus par l'AG utiles à la communauté du GN belge.
6. Payer une cotisation annuelle (avant le 1er avril de l'année en cours) dont le montant est fixé à : 50€

#### NON RESPECT DES CRITÈRES EN 2009

1. Cladh Barran : cotisation non payée
2. D'Rôle D'Ere : cotisation payée en retard
3. Manufactor : cotisation non payée
4. Oneiros : cotisation non payée
5. Non présents et non mandatés durant l'AG

#### PRÉSENTATION DES CANDIDATURES DE MEMBRES EFFECTIFS

Présentations de nouvelles associations :

1. Légend'Air asbl [455.582.769]
2. Knight 'n' Day asbl, en abrégé KnD [806.182.044]
3. Namur GN asbl [807.682.772]
4. Animafun asbl [811.112.416]

---

#### LÉGEN'D' AIR

Anciennement membre effectif, puis consultatif de la fédération, Légend'Air s'est à présent constituée en ASBL et souhaite refaire partie de la fédération en tant que membre effectif.

Légend'Air émet toutefois une réserve sur le maintien de sa candidature en fonction des changements possibles en cours d'AG relatif aux objectifs sociaux de la fédération (à partir du vote 7).

Le CA tient de plus à souligner que Légend'Air a plusieurs fois été actif et répondeur présent, lorsqu'il s'agissait de demander de l'aide ou une participation sur différents projets (par exemple : convention Troll et Légende à Mons).

---

#### KNIGHT 'N' DAY

Association constituée le 06/08/2008

Organise "Medieval K-Os"

Knight n' Day Event est une jeune société qui a officiellement vu le jour en 2008, mais ses administrateurs travaillaient déjà depuis longtemps dans la branche nommée Medieval K-Os en tant qu'organisateur de jeux d'improvisations en grandeur nature. Ils ont dès lors décidé d'étendre leurs activités et Knight 'n' Day Event est né !

Les heures, les journées ou les soirées que nous organisons sont autant d'instant de détente que nous mettons en place et qui seront autant de souvenirs pour vous et votre famille. Que ce soit entre amis ou entre collègues, les events Knight 'n' Day vous surprendront tant par leur originalité que par leur concept.

Chaque événement est basé sur un thème ou sur un ensemble de thèmes bien précis et vous apprécierez sans conteste la rigueur de notre organisation tout en étant rapidement conquis par la convivialité dont nous faisons preuve.

Le maître-mot de notre organisation, c'est VOUS, alors n'hésitez pas à nous soumettre toutes vos idées, nous les mettrons en place à la mesure de vos envies... et si vos envies vous mènent vers une forme de nonchalance et de prise en main, n'ayez crainte, laissez-vous tenter par nos grands classiques !

Merci

L'Equipe Knight 'n' Day

*Medieval K-Os est un live où les nouveaux joueurs sont les bienvenus. Ils seront d'office joueurs et non animateurs. La catégorie animateur est réservée aux "anciens" voulant montrer aux plus jeunes les trucs et astuces à savoir pour pouvoir se débrouiller n'importe où. Medieval K-Os est un live où les guerriers sont de vrais "Warriors" ou les Berzerker n'hésitent pas à briser la ligne adverse... Mais en dehors du combat, règne une ambiance instaurée par les joueurs où eux seuls imposent leur lois. La loi du survivant ! Bonne chance à tous.*

---

## NAMUR GN

Nouvelle association constituée le 10/11/2008

Organise « Mythes et Légendes » (premier événement le 9/10/2009, prochain prévu le 12 mars 2010)

Notre groupe d'orgas se compose de 5 amis, tous habitant la belle province de Namur.

Nous nous sommes connus lors de GN bien entendu. Pour plus de détails sur nous, je vous invite à aller jeter un petit coup d'oeil à la rubrique "Qui sommes-nous" sur notre site [www.mythes-et-legendes.be](http://www.mythes-et-legendes.be)

Il y a un peu plus de 4 ans, nous décidons de mettre sur pied un jeu de rôle, mais en essayant de retrouver l'ambiance des GN d'il y a 15 ans. Très vite, l'envie d'apporter une touche de nouveauté s'est fait sentir.

De là la naissance du site internet sur lequel le joueur crée son perso en ligne et le gère en inter-live.

Tout y est, règles, Forum, mais aussi marchand virtuel, gestion des possessions...

Le Pnj's n'est pas en reste, car il a l'occasion de consulter une liste de persos à jouer et de postuler pour ces rôles.

Nous essayons aussi de mettre quelques effets spéciaux lors de nos événements et bien d'autres choses encore.....

L'ASBL en elle-même a été mise sur pied il y a un an, et notre premier opus s'est déroulé début Octobre 2009.

Nous avons eu un excellent retour ce qui motive pour les prochains épisodes.

Je vous invite à regarder les photos et vidéos de Mythes & Légendes 1 sur notre site.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question !

---

## ANIMAFUN

*Extraits des statuts :*

« **Art. 3, But :** L'association a pour objet la recherche, la promotion et l'organisation d'activités éducatives, sociales, sportives et culturelles et, au sens le plus large, adaptées aux enfants, adolescents et adultes, pendant leurs périodes de loisirs. L'association pourra accomplir, d'une façon générale, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les plus appropriées, toutes les opérations civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. »

Animafun est une asbl dont le but est l'animation pour petit et grand dans des mondes imaginaires (fée, princesse, chevalier,...)

D'un autre côté, on organise également des stages durant les vacances scolaires.

Par ces différentes activités, nous essayons d'initier les plus jeunes (et les parents) au jeu de rôle.

D'ailleurs, nous avons eu des parents qui suite à une animation nous ont demandés plus d'infos et sont venu à Avatar.

Nous souhaiterions développer un système de garderie active pour les enfants de rolistes. Ça permettrait aux enfants d'accompagner leur parents et de vivre parallèlement leur petit weekend end avec un mini scénario approprié.

Nous pensons avoir un lien avec la communauté du JDR tout d'abord car c'est grâce au Gn que nous avons débuté les animations pour enfants, en plus les enfants et jeunes que nous côtoyons lors de nos animations peuvent devenir de futurs rolistes.

## CANDIDATURES DE MEMBRES CONSULTATIFS

1. Eventuellement les candidats membres effectifs non acceptés en tant que membres effectifs
2. Cf email de Gregory NICOLAS. Par manque d'information supplémentaire, et Grégory Nicolas étant absent lors de l'AG ce vote n'est pas d'application
3. Total GN

## GREGORY NICOLAS

Mail reçu :

**From:** Grégory NICOLAS [<mailto:gregory.nicolas@live.be>]

**Sent:** mercredi 6 janvier 2010 11:10

**To:** [info@larp.be](mailto:info@larp.be)

**Subject:** Projet de G.N. pour fin 2010

Monsieur madame,

Je suis animateur dans un centre de rencontre et d'hébergement dans la région Liégeoise, c'est un centre d'hébergement sous les directives du décret centre de jeunes de la communauté Française, destiné à accueillir des groupes de jeunes de 12-26ans et également d'organiser et d'animer des activités en résidentiel ou non pour ce même public.

Dans cette démarche et intéressé depuis toujours par les jeux de rôles, je suis en train de préparer un G.N. pour novembre 2010.

Toutefois, ayant actuellement peu d'expérience dans les G.N. je me suis entouré de personnes ayant une expérience à ce niveau.

Que dois-je faire pour me faire reconnaître par BE Larp? Proposez-vous un soutien logistique, organisationnel ou promotionnel pour ce type de projet? Existe t il des aides financière pour démarrer ? Ou dois je me renseigné à ce sujet? Quel soutien BE Larp peut apporter a une organisation qui débute dans le milieu du G.N.?

Merci d'avance pour les réponses apportée à mes nombreuses questions, je me tiens à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations sur mon projet.

A bientôt

Gregory NICOLAS

Animateur

Centre Protestant de Nessonvaux

Rue Gomélevay 62

4870 Trooz

087/26.83.83

Après remise des conditions d'adhésion, avec insistance sur le fait qu'il faille avoir déjà organisé une activité pour pouvoir être membre effectif, réponse reçue :

*Merci pour vos précisions et pour les invitations, toutefois pour ce dimanche c'est un peu court pour moi.*

*Quant au 31, cela est sous réserve de plusieurs conditions*

*1 que ma hiérarchie accepte*

*2 que je sois disponible (je travaille parfois le w-e)*

*3 que la route le permette. En effet habitant à Liege, ce n'est pas toujours simple de se rendre à BXL*

*je rapporte les quelques informations que vous m'avez donné à l'équipe et je vous recontacte si je ne peux me présenter à votre A.G votante*

*bien à vous*

Grégory NICOLAS

Animateur

## TOTAL GN

Total GN a organisé dernièrement « Total Western : Gold Rush » les 3-4-5 juillet 2009.

Ils organisent « Total 30's : La Dame de Pique », un jeu de rôles années 30 qui se déroulera du 5 au 7 février 2010.

Plus d'info sur [www.totalgn.be](http://www.totalgn.be)

Il s'agit d'un collectif de personnes physiques qui organise un jeu de rôle et voudraient connaître les conditions pour devenir membre et pouvoir profiter de l'assurance (et le prix) dans le cadre de ce GN.

## DÉBUT D'AG – CONSTITUTION DE LA LISTE DES MEMBRES VOTANT EN DÉBUT D'AG

### VOTE 1. – MEMBRES EFFECTIFS EN ORDRE, VOTANT EN DÉBUT D'AG

Ce vote régularise l'exclusion (temporaire ou non) de certains membres. Tous les membres 2009 ont droit de vote lors de ce vote. Après celui-ci, seuls les membres en ordres auront droit de vote jusqu'à la fin des votes 3.x. Le maintien ou non des membres fautifs ne pourra donc être décidé que par les membres en ordres.

L'assemblée approuve-t-elle la liste des membres effectifs, ayant satisfait aux exigences administratives pour être et rester membre, votant en début d'AG, soit :

1. A la croisée des chemins (ALCDC) [475.884.671]
2. Another Medieval World (AMW) [479.039.646]
3. Arkham Asylum [806.293.791]

4. Baltéria [880.743.964]
5. Baronnies [894.941.202]
6. Blacksword [885.640.583]
7. Cerbere [478.228.707]
8. Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI) [460.342.796]
9. École du Merveilleux (EDM) [445.634.925]
10. Garou [457.926.508]
11. Kaernunos [897.116.574]
12. Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT) [476.088.569]
13. Lunargent [880.254.313]
14. Mortal Fight Circus [806.724.353]
15. Occulte Veritas (OV) [864.602.966]
16. Phénix [476.615.438]

---

#### NOTE:

Ont été retirés de la liste :

1. Cladh Barran : cotisation non payée
2. D'Rôle D'Ere : cotisation payée en retard
3. Manufactor : cotisation non payée
4. Oneiros : cotisation non payée
5. Larpal, association dissoute
6. Arrowhead Events : absent et non mandaté

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>18</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
<b>Pour</b>	1
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	17
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

La liste est approuvée. Le nombre de votants passe à 16.

---

#### VOTE 2 – MEMBRES CONSULTATIFS VOTANT EN DÉBUT D'AG

L'assemblée approuve-t-elle la liste des membres consultatifs votant en début d'AG, soit :

1. Vieilles Pierres [879.994.787]
2. Légend'Air [455.582.769]

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
<b>Pour</b>	1
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	13
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

La liste des membres consultatifs est maintenue.

## CONSTITUTION DE LA LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS 2010

### VOTES 3 – MAINTIEN DES MEMBRES FAUTIFS

En dépit d'un mail de rappel envoyé à tous les membres le 24 mars 2009, de l'extension de la date d'échéance de paiement de la cotisation au 1<sup>er</sup> avril en 2010 (avant, il s'agissait du 1<sup>er</sup> mars), certains membres n'ont toujours pas payé leur cotisation 2009 ou ont payé celle-ci en retard. Les votes suivant concernent la demande de maintenir ces membres au sein de la fédération moyennant le paiement de la cotisation ainsi que d'une majoration (de 50€).

D'autres membres ne sont pas représentés (administrateurs, ou procurations) durant l'assemblée générale. Les votes concernés proposent de maintenir ces membres malgré cette absence (justifiée ou non).

Les membres maintenus auront droit de votes à partir des votes 4.

### VOTE 3.1 – CLADH BARRAN

L'assemblée autorise-t-elle le maintien de Cladh Barran comme membre effectif de la fédération, à la condition que cette association s'engage à « Payer à la fédération sa cotisation 2009 majorée, à savoir un total de 100€, avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 » ?

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
<b>Pour</b>	0
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	0
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	3
<b>Contre</b>	10
<b>Abstention</b>	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>23.08%</b>

Cladh Barran n'est pas maintenu comme membre effectif.

### VOTE 3.2 – D'RÔLE D'ERE

L'assemblée autorise-t-elle le maintien de D'Rôle D'Ere comme membre effectif de la fédération, à la condition que cette association s'engage à « Payer à la fédération une majoration de 50€ sur sa cotisation 2009, avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 » ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
Pour	1
Contre	0
Abstention	0
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	15
Contre	0
Abstention	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

D'Rôle D'Ere est maintenu comme membre effectif.

---

## VOTE 3.3 – MANUFACTOR

L'assemblée autorise-t-elle le maintien de Manufactor comme membre effectif de la fédération, à la condition que cette association s'engage à « Payer à la fédération sa cotisation 2009 majorée, à savoir un total de 100€, avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 » ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
Pour	0
Contre	0
Abstention	1
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	12
Contre	0
Abstention	4
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

Manufactor est maintenu comme membre effectif.

---

## VOTE 3.4 – ONEIROS

L'assemblée autorise-t-elle le maintien d'Oneiros comme membre effectif de la fédération, à la condition que cette association se mette s'engage à « Payer à la fédération sa cotisation 2009 majorée, à savoir un total de 100€, avant le 1<sup>er</sup> avril 2010 » ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
Pour	0
Contre	0
Abstention	1
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	2
Contre	8
Abstention	6
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>20%</b>

Oneiros n'est pas maintenu comme membre effectif.

---

### VOTE 3.5 – ARROWHEAD EVENTS

L'assemblée autorise-t-elle le maintien d'Arrowhead Events comme membre effectif de la fédération ?

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>16</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
Pour	0
Contre	0
Abstention	1
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	14
Contre	0
Abstention	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

Arrowhead Event est maintenu comme membre effectif.

A l'issue des votes 3, trois membres effectifs sont maintenus dont 2 présents à l'AG. Le nombre de votants passe à 18.

---

### VOTES 4 – CANDIDATURES DE NOUVEAUX MEMBRES EFFECTIFS

Les candidats élus auront droit de votes à partir des votes 5.

---

#### VOTE 4.1 – LÉGEND'AIR ASBL

L'assemblée approuve-t-elle l'ajout de Légend'Air asbl comme membre effectif de la fédération ?

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix (effectives)</b>	<b>18</b>
<b>Membres consultatifs</b>	
Pour	1
Contre	0
Abstention	0
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	16
Contre	2
Abstention	0
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>88.89%</b>

Légend'Air est accepté comme membre effectif.

---

#### VOTE 4.2 – KNIGHT 'N' DAY ASBL, EN ABRÉGÉ KND

L'assemblée approuve-t-elle l'ajout de Knight 'n' Day asbl, en abrégé KnD, comme membre effectif de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix (effectives)		18
<b>Membres consultatifs</b>		
Pour		1
Contre		0
Abstention		0
<b>Membres effectifs</b>		
Pour		17
Contre		0
Abstention		1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>		100%

Knight 'n' Day est accepté comme membre effectif.

---

## VOTE 4.3 – NAMUR GN ASBL

L'assemblée approuve-t-elle l'ajout de Namur GN asbl comme membre effectif de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix (effectives)		18
<b>Membres consultatifs</b>		
Pour		1
Contre		0
Abstention		0
<b>Membres effectifs</b>		
Pour		17
Contre		0
Abstention		1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>		100%

Namur GN est accepté comme membre effectif.

---

## VOTE 4.4 – ANIMAFUN ASBL

L'assemblée approuve-t-elle l'ajout d'Animafun asbl comme membre effectif de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix (effectives)		18
<b>Membres consultatifs</b>		
Pour		1
Contre		0
Abstention		0
<b>Membres effectifs</b>		
Pour		16
Contre		0
Abstention		2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>		100%

Animafun est accepté comme membre effectif.

La liste des membres effectifs de la fédération pour l'année 2010 :

1. A la croisée des chemins (ALCDC) [475.884.671]
2. (\*) Animafun [811.112.416]
3. Another Medieval World (AMW) [479.039.646]
4. Arkham Asylum [806.293.791]
5. Arrowhead Events [895.369.980]
6. Baltéria [880.743.964]
7. Baronnies [894.941.202]
8. Blacksword [885.640.583]
9. Cerbere [478.228.707]
10. Confrérie des Chevaliers de l'Imaginaire (CCI) [460.342.796]
11. D'Rôle D'Ere (DRE) [475.560.118]
12. École du Merveilleux (EDM) [445.634.925]
13. Garou [457.926.508]
14. Kaernunos [897.116.574]
15. (\*) Knight 'n' Day (KnD) [806.182.044]
16. (\*) Légend'Air [455.582.769]
17. Les Chevaucheurs De Tonneaux (LCDT) [476.088.569]
18. Lunargent [880.254.313]
19. Manufactor [471.082.676]
20. Mortal Fight Circus [806.724.353]
21. (\*) Namur GN [807.682.772]
22. Occulte Veritas (OV) [864.602.966]
23. Phénix [476.615.438]

(\*) nouveaux membres 2010

A l'issue des votes 4, le nombre de votant effectifs passe à 22 (1 absent), le quorum de présence restant toujours valable (22/23=96%). Il n'y a pas de vote consultatif (présent).

## CONSTITUTION DE LA LISTE DES MEMBRES CONSULTATIFS 2010

### VOTE 5.1 – TOTAL GN

L'assemblée approuve-t-elle son ajout à la liste des membres consultatifs de la fédération ?

### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	8
<b>Contre</b>	5
<b>Abstention</b>	9
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	61.54%

Total GN est accepté comme membre consultatif.

---

## POUR INFO : LISTE DES MEMBRES CONSULTATIFS 2010, À L'ISSUE DES VOTES

La liste des membres consultatifs de la fédération pour l'année 2010 :

1. Vieilles Pierres [879.994.787]
2. Total GN

Aucun des membres consultatifs n'étant présent à l'AG. Il n'y a plus de votes consultatifs pour le restant de l'AG.

## MEMBRES HONORAIRES 2010 DE BE LARP

---

## VOTE 6 – LISTE DES MEMBRES HONORAIRES

L'assemblée approuve-t-elle la reconduction de la liste des membres honoraires ? A savoir :

1. La FédéGN (Fédération Française des Jeux de Rôles Grandeur Nature)
2. La FBJS (Fédération Belge des Jeux de Simulation)
3. GRV Italia

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

La liste des membres honoraires est maintenue.

## 4. STATUS ET RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

La proposition de règlement d'ordre intérieur consolidé (version 2010) se trouve en annexe.

### RESTRUCTURATION, LA JEUNESSE

Lire **Annexe D – Dossier OJ, reconnaissance de la fédé**

#### VOTE 7 – VOLONTÉ DE REPRÉSENTATION DE LA JEUNESSE

L'assemblée approuve-t-elle la nécessité que BE Larp doit réorienter ses objectifs sociaux (statuts et ROI) afin de s'aligner sur une politique de service à la jeunesse « pour la jeunesse, par la jeunesse », et s'inscrire plus adéquatement à l'esprit du décret jeunesse ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix	22
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	12
Contre	2
Abstention	8
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	85.71%

Les statuts et le ROI peuvent être réorientés vers une politique de service jeunesse. Les votes 8 restent donc maintenu.

#### VOTE 8.1 – OBJET DE L'ASBL

Tributaire (en partie) du vote 7

L'objet social de l'ASBL a une description très abstraite, voire surréaliste. Pour mieux convenir à ce que nous faisons vraiment et introduire l'orientation vers la jeunesse, voici une proposition de modification de l'objet social.

L'assemblée approuve-t-elle la modification des statuts tel qu'indiqué ci-après (modifications en rouge) ?

« **Art. 3.** *L'association a pour objet :*

*1° De promouvoir le théâtre interactif (jeu de rôle), en ce compris de type événementiel.*

*2° D'enseigner à ses membres les méthodes leur permettant de réaliser certains de leurs rêves dans toute la mesure du possible et dans les limites de leurs propres capacités.*

*3° De susciter chez ses membres l'envie de vivre des choses hors du commun dans un profond respect d'autrui et de la nature.*

*4° D'aider ses membres à trouver un but ou une vocation.*

*5° Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. »*

Remplacé par :

« **Art. 3.** *L'association a pour objet :*

*1° De promouvoir le jeu de rôles grandeur nature et de contribuer à son développement.*

*2° De favoriser l'échange, la préservation et le développement des techniques liées au jeu de rôles grandeur nature.*

3° De promouvoir les nombreux avantages de cette pratique en termes notamment d'apprentissage de la vie en société, de la convivialité et du développement de la créativité et de l'expression personnelles ou collectives.

4° Ses activités s'adressent à un public majoritairement jeune, aux pratiquants du jeu de rôles grandeur nature et à toutes les personnes susceptibles de s'y intéresser.

5° Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet et s'intéresser à toute activité similaire à son objet. »

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	15
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	6
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	93.75%

L'article 3 des statuts est modifié.

---

## VOTE 8.2 – LES JEUNES PARMIS LE CA

Tributaire du vote 7

« Modifier le ROI d'entrée d'AG pour introduire la notion des moins des 35 à deux tiers dans le CA. Cela implique de d'abord élire les administrateurs de moins de 35 ans, puis ceux de plus de 35 en fonction du quota libéré (en clair deux de moins de 35 pour un de 35 et plus). »

Par défaut de proposition de texte à voter, le vote est supprimé, et postposé à une AG ultérieure.

---

## VOTE 8.3 – LES JEUNES PARMIS LES MEMBRES

Tributaire du vote 7

« Modifier le ROI pour soumettre une condition non obligatoire mais conseillée d'avoir des moins de 35 comme représentant des associations lors de l'AG annuelle »

Par défaut de proposition de texte à voter, le vote est supprimé, et postposé à une AG ultérieure.

---

## VOTE 9 – DIVERS

n/a

Pas de vote

---

## LES ADMINS, LES CELLULES

---

## PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE ET TRÉSORIER

Ni la loi de 1921, ni celle de 2002 ne citent ces fonctions au sein du CA ! Ce sont les coutumes qui ont généralisé l'attribution de ces postes. En effet, le CA agit collégalement, peu importe les fonctions... Un président n'est pas plus responsable qu'un "simple" administrateur ; un trésorier n'est pas plus l'unique responsable des comptes...!

Mais, je suis président de "mon" ASBL ; que dois-je faire ? Soit vous ne changez rien, soit vous décidez de supprimer ces fonctions et alors vous démissionnez, mais vous restez administrateur.

C'est d'ailleurs la solution quand des chômeurs veulent créer une ASBL. Leur CA sera donc composé de xx administrateurs, mais aucune fonction ne sera désignée. Ils n'auront ainsi aucun problème avec l'ONEM qui n'accepte pas qu'un chômeur occupe une fonction au sein du CA, mais l'autorise à être membre et, même, administrateur d'une ASBL.

(Tiré de [www.vieassociative.be](http://www.vieassociative.be))

---

#### VOTE 10.1 - MODIFICATION ROI, § 3.2

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du paragraphe 3.2 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant (en rouge les rajouts) ?

« *Seuls trois titres d'administrateurs couvrent des tâches particulières et propres. Il s'agit des titres de Président, de Trésorier et de Secrétaire. Ces postes ne sont pas obligatoires, et ne déchargent nullement les autres administrateurs d'une quelconque responsabilité couverte par ces postes. Ils sont désignés soit par l'AG soit par les administrateurs entre eux lors du premier CA suivant l'AG.* »

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

Le §3.2 du ROI est modifié.

---

#### VOTE 10.2 – LE VOTE DU PRÉSIDENT EN CA

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification de l'article 8.1 § 9 des statuts, tel qu'indiqué dans le texte suivant (en rouge les rajouts) ?

##### Titre IV – Du conseil d'administration, Art. 8.1. § 9

« *Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises par les administrateurs présents ou représentés ; quand il y a parité de voix, il sera demandé à l'assemblée générale de trancher. Tout administrateur peut se faire représenter par un mandataire porteur d'une procuration.* »

Modifié en

« *Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises par les administrateurs présents ou représentés ; quand il y a parité de voix, la voix du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Tout administrateur peut se faire représenter par un mandataire porteur d'une procuration.* »

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	13
<b>Contre</b>	7
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>65%</b>

L'art. 8.1 §9 des statuts n'est pas modifié.

## VOTE 10.3 – DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Proposition de changer la description du CA de telle sorte qu’il ne soit plus chargé de réaliser les missions de l’asbl mais de faire en sorte que ces objectifs soient réalisés conformément aux objectifs de l’asbl à la volonté de l’AG. Proposition aussi de l’étoffer de certains aspects pour simplifier la suite du texte.

L’assemblée générale approuve-t-elle la modification de l’en-tête du §3 du Règlement d’ordre intérieur tel qu’indiqué dans le texte suivant ?

### *« 3. DU CONSEIL D’ADMINISTRATION*

*Le conseil d’administration a pour tâche d’accomplir les missions qui lui ont été attribuées par l’AG qui l’a élu. Il dispose pour cela des pouvoirs de gestion les plus étendus, tels que définis par les statuts.*

*Le CA est solidaire devant les missions qui lui ont été confiées. Celles-ci sont en effet attribuées au CA dans son ensemble et non à des administrateurs en particulier.*

*Le CA organise son mode de fonctionnement comme il le désire. Les décisions s’y prennent à la majorité simple. Il distribue librement les travaux d’administration à ses membres ou à des tiers.*

*Le CA ne dépend donc pas de l’AG quant à son mode de fonctionnement.*

*Le CA peut inviter de manière récurrente aux CA des personnes non administratrices, sous réserve de leur participation active à la gestion de la fédération. »*

Modifié en (devient §3.1) :

### *« 3. BE Larp : missions et fonctionnement*

#### *3.1. Du conseil d’administration*

*Le conseil d’administration a pour mission de superviser la réalisation des missions de l’association et s’assurer qu’elles soient menées conformément aux objectifs de l’association, définis par l’Assemblée générale.*

*Il doit assurer la viabilité de l’association et la gestion quotidienne de ses obligations, et prendre les décisions nécessaires à la protection des acquis de l’organisation et de son bon fonctionnement.*

*Il doit rendre compte des travaux de l’association à l’Assemblée générale.*

*Il dispose pour cela des pouvoirs de gestion les plus étendus, tels que définis par les statuts.*

*Le CA est solidaire devant les missions qui lui ont été confiées. Celles-ci sont en effet attribuées au CA dans son ensemble et non à des administrateurs en particulier.*

*Le CA organise son mode de fonctionnement comme il le désire. Les décisions s’y prennent à la majorité simple. Il distribue librement les travaux d’administration à ses membres ou à des tiers.*

*Le CA doit tenir à jour la description du fonctionnement et de la structure générale des cellules qui composent BE Larp et informer des fonctions pour lesquelles il manque des volontaires.*

*Le CA peut inviter de manière récurrente aux CA des personnes non administratrices, sous réserve de leur participation active à la réalisation des missions de l’association. »*

## RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix	22
<b>Membres effectifs</b>	
Pour	16
Contre	3
Abstention	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	84.21%

L'en-tête du §3 du ROI est modifié.

### VOTE 10.4 – MISSIONS DU CA

Concernant les missions, proposition de modifier le texte de telle sorte que :

- Ce ne soit plus le CA qui a ces missions mais BE Larp dans son ensemble.
- Les services soient plus clairement spécifiés (il y avait une boucle : le ROI renvoie à la liste votée par l'AG et les votes de l'AG renvoient à la liste du ROI).
- **Concernant les services et les missions, il manque certainement des éléments issus des autres AG et qu'il faudrait compiler.**
- Le point sur la gestion quotidienne est reporté dans les obligations du CA.
- On enlève les président, trésorier et secrétaire qui ne sont pas des obligations légales (tout le point 3.2.). Qu'on laisse le CA s'organiser conformément au choix initial et qu'on encourage la solidarité entre ses membres sur chacune des tâches.
- Proposition de ramener le point sur l'évènement initialement dans le bloc 'les cellule' pour qu'il fasse pleinement partie des missions de la fédération, ce qui, semble-t-il, être l'esprit. Là où les autres cellules sont plus descriptives d'un fonctionnement que normatives (pas de cahier des charges par exemple).

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du §3.1 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant ?

#### « 3.1. LES MISSIONS PERMANENTES ET PONCTUELLES DU CA

*Outre les fonctions précises du Président, du Secrétaire et du Trésorier ainsi que la concrétisation des missions choisies par l'AG, le CA doit également assurer certaines fonctions générales.*

#### *PROMOUVOIR ET REPRESENTER LE GN ET LE PARAGN.*

*Que ce soit dans les médias ou auprès des services publics, le CA doit faire la promotion de ce loisir et lui assurer une représentation publique adéquate. Afin de développer le GN et le paraGN belges, la fédération propose notamment des services destinés tant aux organisateurs qu'aux particuliers.*

#### *PROMOUVOIR LA FEDERATION.*

*Le développement de l'association étant lié de près au développement du jeu de rôles grandeur nature belge, renforcer la Fédération est une mission essentielle. Concrètement, cela passe par le ralliement d'un maximum d'associations organisatrices au projet et à l'intégration aux tâches d'un maximum de personnes. Cela passe aussi par la prospection de tous avantages utiles au développement de l'association (comme l'appui de services publics).*

#### *REPRESENTER LA FEDERATION AUPRES DES ASSOCIATIONS DE GN ETRANGERES.*

*Ceci passe par la prise de contact avec un maximum d'associations de tout pays et par le développement de synergies profitables au GN belge et au GN dans son ensemble.*

#### *VALABLEMENT MENER LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ASSOCIATION.*

*Ceci consiste à assurer le suivi administratif des actes posés par l'association. Mais cela signifie aussi prendre les décisions nécessaires à la protection des acquis de l'organisation et de son bon fonctionnement.*

*L'AG demande au CA de reconduire, dans la mesure du possible, les services proposés et approuvés lors des AG précédentes. (Assurance, services Internet, annuaire des clubs, annuaire des sites, lobbying, mailing participants, statistiques, aide aux ASBL en formation ...).*

### 3.2. LES ADMINISTRATEURS

*Outre des pouvoirs de gestion, les administrateurs sont investis de manière égale de la responsabilité des missions qui leur a été confiées par l'AG.*

*Seuls trois titres d'administrateurs couvrent des tâches particulières et propres. Il s'agit des titres de Président, de Trésorier et de Secrétaire. Ils sont désignés soit par l'AG soit par les administrateurs entre eux lors du premier CA suivant l'AG.*

#### LE PRESIDENT

*Le rôle du président est de coordonner l'ensemble du travail du CA et d'assurer le suivi des missions assignées au CA par l'AG. Il a aussi pour tâche de mener les relations extérieures de la Fédération comme avec les autres pays (ex. : la Fédé GN française), avec d'autres associations (ex. : la Fédération Belge des Jeux de Simulation – FBJS) ou avec des interlocuteurs publics. Il a donc un rôle de coordination générale et de représentativité.*

#### LE TRESORIER

*Responsable de tout ce qui touche aux finances de l'association, le trésorier assure la gestion des comptes, leur ouverture et leur suivi. Il doit aussi faire des prévisions en matière de dépenses et de rentabilité, il calcule donc les budgets généraux. Il prépare le bilan comptable de l'année écoulée à l'AG et prépare le budget prévisionnel.*

#### LE SECRETAIRE

*Il centralise l'ensemble des données propres au fonctionnement général, comme les documents produits par l'ensemble de l'organisation ; il planifie les réunions du CA et assure le suivi du calendrier général (dont les réunions de cellules) ; il est également responsable du contact entre la Fédération et les clubs. Il doit aussi gérer et produire les procès verbaux, la liste des membres effectifs, les statuts et leurs modifications. Il garde aussi un œil sur l'évolution des comptes.*

### 3.3. LES PROCÈS-VERBAUX

*L'association a un devoir de publicité et de transparence de ses travaux. L'ensemble de ses décisions doit être consigné dans les procès-verbaux mis publiquement à disposition. Ils doivent être publiés rapidement après la séance de travail (que ce soit les AG ou les réunions de CA) concernée par le compte-rendu.*

*Si le CA dispose d'une large liberté de fonctionnement par rapport à l'AG, la mise à disposition de ses décisions, via les procès-verbaux, est essentielle au contrôle que peuvent exercer les membres effectifs et l'Assemblée générale. »*

Modifié en (devient §3.2) :

« 3.2. Les missions de BE Larp :

**PROMOUVOIR ET REPRESENTER LE GN ET LE PARAGN.**

*Que ce soit dans les médias ou auprès des services publics, BE Larp doit faire la promotion de ce loisir et lui assurer une représentation publique adéquate. Afin de développer le GN et le paraGN belges, la fédération propose notamment des services destinés tant aux organisateurs qu'aux particuliers.*

**PROMOUVOIR LA FEDERATION.**

*Le développement de l'association étant lié de près au développement du jeu de rôles grandeur nature belge, renforcer la Fédération est une mission essentielle. Concrètement, cela passe par le ralliement d'un maximum d'associations organisatrices au projet et à l'intégration aux tâches d'un maximum de personnes. Cela passe aussi par la prospection de tous avantages utiles au développement de l'association (comme l'appui de services publics).*

**REPRESENTER LA FEDERATION AUPRES DES ASSOCIATIONS DE GN ETRANGERES.**

*Ceci passe par la prise de contact avec un maximum d'associations de tout pays et par le développement de synergies profitables au GN belge et au GN dans son ensemble.*

**VALABLEMENT MENER LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ASSOCIATION.**

*Ceci consiste à assurer le suivi administratif des actes posés par l'association. Mais cela signifie aussi prendre les décisions nécessaires à la protection des acquis de l'organisation et de son bon fonctionnement.*

**REALISER LES SERVICES SUIVANTS :**

*L'assurance fédérale*

*Les services Internet (annuaire des clubs, calendrier des activités, forum pour la communauté,...).*

*Aider les associations de GN ou de paraGN qui désirent passer au statut d'asbl.*

*Maintenir et entretenir les échanges d'informations au sein de la communauté (les clubs et les pratiquants).*

**ORGANISER L'EVENEMENT AVATAR :**

*L'organisation de cet évènement se fait de manière autonome par la cellule responsable. Le CA exerce un contrôle stratégique et budgétaire. Le CA et les volontaires en charge de l'organisation de l'évènement doivent veiller à ce qu'il remplisse le cahier des charges ci-dessous :*

- 1. L'évènement doit être suffisamment bénéficiaire pour correspondre aux budgets votés par l'AG.*
- 2. L'évènement doit essayer de rassembler un maximum de participants (de tous pays).*
- 3. L'évènement doit avoir lieu en Belgique.*
- 4. L'évènement doit être organisé le plus possible en français, en néerlandais et en anglais.*
- 5. L'évènement doit profiter de son image médiatique pour faire la promotion du GN.*
- 6. La priorité va à la sécurité.*
- 7. L'évènement doit maximiser le plaisir de tous les participants sans remettre en cause les points précédents.*

### **3.3. LES PROCÈS-VERBAUX**

*L'association a un devoir de publicité et de transparence de ses travaux. L'ensemble de ses décisions doit être consigné dans les procès-verbaux mis publiquement à disposition. Ils doivent être publiés rapidement après la séance de travail (que ce soit les AG ou les réunions de CA) concernée par le compte-rendu.*

*Si le CA dispose d'une large liberté de fonctionnement par rapport à l'AG, la mise à disposition de ses décisions, via les procès-verbaux, est essentielle au contrôle que peuvent exercer les membres effectifs et l'Assemblée générale. »*

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	6
<b>Abstention</b>	5
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	64.71%

Le §3.1 du ROI est modifié (en §3.2).

### VOTE 10.5 – LES CELLULES

Concernant le point 3.4 sur les cellules, il peut paraître abstrait. Il mélange une description de fonctionnement avec des missions et des conseils.

Proposition d'enlever une partie de son contenu qui est soit obsolète (la description des fonctions du CA, GN Mag, ...), soit lacunaire, et de toute façon assez éloigné de la pratique réelle. Ne resterait que la description du fonctionnement en cellule qui pose le principe sans imposer une forme idéale.

Pour que cela reste dynamique proposition de spécifier dans les missions du CA (voir plus haut) qu'il doit tenir à jour une description de la structure de BE Larp et la liste des postes (vacants ou occupés), sur le modèle de l'événement.

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du §3.4 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant ?

#### « 3.4. LES CELLULES

*Il s'agit d'organes qui travaillent indépendamment les uns des autres et qui se réfèrent au CA pour fonctionner. Ils assurent la mise en œuvre de projets précis, issus des décisions de l'AG. Les cellules sont librement organisées, composées, créées et dissoutes par le CA. Leur existence n'est donc pas statutaire. Les cellules peuvent contenir d'autres cellules, dont les missions sont plus spécifiques.*

*L'ensemble des postes décrits ci-dessous nécessite, dans l'idéal, pour chacun d'entre eux un responsable. Toutefois, à défaut d'une équipe suffisamment étoffée, certaines fonctions sont cumulables.*

*Les cellules et leurs tâches sont la concrétisation pratique des missions que l'AG a attribuées au CA. Celui-ci décide de leur création, modification ou dissolution.*

#### LA CELLULE ADMINISTRATION

*Son responsable est le secrétaire. Elle s'occupe de la gestion du quotidien de l'asbl et de son aspect administratif.*

*Elle regroupe les postes de :*

- *Président : Administrateur qui s'occupe de superviser et de coordonner la fédération.*
- *Vice président : S'occupe de la communication et du lien avec la partie linguistique qui n'est pas celle du président en fonction. Il ne doit pas être administrateur. Cette fonction a pour but d'assurer aux 2 principales communautés linguistiques de Belgique une représentativité au sein du CA. Le Vice-président doit donc être représentant de l'autre communauté linguistique que celle de la majorité du CA. Il assure les relations entre le CA, les clubs et les participants de sa communauté. La présence d'un vice-président dans ou auprès du CA ne décharge pas celui-ci de sa mission de promotion du GN auprès de l'ensemble du territoire et de la promotion de la Fédération (l'association et les services) auprès de toutes les communautés de GN en Belgique.*
- *Secrétaire : Administrateur qui s'occupe de la prévision et de la préparation des réunions du CA, de la rédaction des procès verbaux de ces réunions et du secrétariat général de l'asbl (statuts, ...)*

- *Trésorier : Administrateur qui s'occupe de la gestion des comptes de l'asbl, du paiement des factures, de la prévision et du suivi des budgets ainsi que de l'établissement du livre des comptes et de la déclaration fiscale annuelle de l'asbl. Il collecte aussi les justificatifs des dépenses.*

*Elle gère :*

- *IT : Cette sous cellule s'occupe de tout ce qui touche à l'informatique et à Internet pour la Fédération.*
- *International : Coopération et contacts avec les fédérations voisines ainsi que les «méta events»*
- *Subsides : Recherche active de subsides au niveau fédéral, communautaire et européen.*
- *Modalités d'engagement : Recherche sur les modalités de l'engagement d'un ou plusieurs employés permanents qui travailleraient pour la Fédération.*
- *Gestion des ressources humaines : Lister les postes manquants au sein de la Fédération et chercher les personnes qui pourraient remplir les tâches ainsi définies. Recherche de stagiaires pour remplir les postes. Accompagnement des nouveaux bénévoles et organisateurs d'AVATAR.*

#### **CELLULE SERVICES**

- *Développement et suivi de services à destination des organisations et/ou des particuliers, dans le cadre du GN.*
- *Assurances : Gestion de l'assurance commune des clubs, mise à jour et adaptation du contrat (optimisation des contrats) et gestion des dossiers de sinistres.*
- *Formations : Prospecter et organiser des formations pour les organisations de GN*
- *Lobbying : compiler les meilleures adresses en rapport avec des secteurs fréquemment sollicités par le GN et démarcher auprès de ces secteurs pour obtenir des ristournes générales pour les associations membres et les particuliers.*
- *Annuaire des sites : Prospection et mise à jour des sites de jeu de rôles et éventuellement négociation de prix.*
- *Stocks : recherche de lieux de stockage afin de les mettre à disposition des clubs.*

#### **CELLULE COMMUNICATION**

*Réalisation et distribution de tous les documents officiels, promotion du jeu de rôles grandeur nature et des activités de l'asbl. Traduction de ces documents.*

- *Traduction : Assurer le suivi des traductions de tous les documents officiels, des documents de jeu de l'évènement ainsi que du site internet.*
- *Salons : Recherche des salons représentatifs des objectifs de la fédération, représentation et promotion du GN et d'Avatar lors de ces salons, préparation du stand et des documents nécessaires pour remplir ces objectifs.*
- *Presse : relations presse pour tout ce qui concerne les activités de la fédération en dehors de l'évènement lui-même.*
- *Communications externes : Communication aux participants et aux clubs (lettres, mails...)*
- *GN Mag : Promotion et distribution du GN mag en Belgique*
- *Projet fanzine : Analyse et viabilité d'un projet de fanzine national.*

#### **CELLULE ÉVÈNEMENT**

*L'Assemblée générale demande au conseil d'administration d'organiser un évènement ludique national chaque année appelé AVATAR.*

*L'organisation de cet évènement se fait de manière autonome par la cellule et ne dépend que du CA (celui-ci y exerce un contrôle stratégique et budgétaire). La cellule est dirigée par un ou plusieurs administrateurs désignés qui doivent veiller à ce que l'évènement remplisse le cahier des charges ci-dessous :*

1. *L'évènement doit être suffisamment bénéficiaire pour correspondre aux budgets votés par l'AG.*
2. *L'évènement doit essayer de rassembler un maximum de participants (de tous pays).*
3. *L'évènement doit avoir lieu en Belgique.*
4. *L'évènement doit être organisé le plus possible en français, en néerlandais et en anglais.*

5. L'évènement doit profiter de son image médiatique pour faire la promotion du GN.
6. La priorité va à la sécurité.
7. L'évènement doit maximiser le plaisir de tous les participants sans remettre en cause les points précédents. »

Modifié en :

« 3.4. Les cellules

*Il s'agit d'organes qui travaillent indépendamment les uns des autres et qui se réfèrent au CA pour fonctionner. Ils assurent la mise en œuvre des missions de BE Larp, de projets précis, issus des décisions de l'AG. Les cellules sont librement organisées, composées, créées et dissoutes par le CA. Leur existence n'est donc pas statutaire. Les cellules peuvent contenir d'autres cellules, dont les missions sont plus spécifiques.*

*Les cellules et leurs tâches sont la concrétisation pratique des missions que l'AG a attribuées au CA. Celui-ci décide de leur création, modification ou dissolution. »*

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	21
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

Le §3.4 du ROI est modifié.

## ACCÈS AUX SERVICES FÉDÉ

### VOTE 11.1 – DES MEMBRES EFFECTIFS

Le vote 11.1 peut être impacté par le vote 11.3, une motion annexe pourrait être introduite pour combiner les 2 votes en fonction des résultats.

Le ROI fait une mention floue sur le fait que les membres soient couverts par le service assurance. Or il est nécessaire que cela ne concerne que les « membres effectifs ». Les membres honoraires ou consultatifs ne doivent pas bénéficier de ce service sauf évidemment contre paiement d'une cotisation spécifique au même titre qu'une association externe à la fédé.

De plus les notions de membres consultatif et honoraire sont intégrés dans le paragraphe « membre effectif », ce qui provoque des confusions supplémentaires.

Il est demandé ici d'indenter le paragraphe sur les membres effectifs, et de généraliser le titre du chapitre 2 à tous les membres.

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du paragraphe 2 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant (en rouge les modifications), les paragraphes 2.2, 2.3, et 2.4 n'étant pas modifié ?

## 2. DES MEMBRES EFFECTIFS

### 2.1. LES MEMBRES EFFECTIFS

Les membres effectifs de l'ASBL sont des personnes morales, à savoir des associations belges organisatrices de jeu de rôles grandeur nature ou de paraGN ayant des activités à leur actif et ayant demandé à devenir membre de l'ASBL et reconnues comme telles par l'Assemblée générale. Une association peut être reconnue comme organisatrice de GN ou de paraGN par l'AG mais si elle n'a pas d'activités reconnues à son actif, elle dispose d'un vote uniquement consultatif.

Chaque association dispose d'une unique voix à l'Assemblée générale, à charge pour elle de mandater la personne qui la représentera valablement lors de l'AG.

#### LES CRITÈRES D'ADMISSION DES MEMBRES EFFECTIFS

1. Etre constitué en asbl.
2. Avoir son profil mis à jour sur le site [www.larp.be](http://www.larp.be) (pour le modifier, il faut envoyer un e-mail à [info@larp.be](mailto:info@larp.be), une lettre au siège social ou le faire directement via le site Web interactif).
3. Avoir désigné une personne de contact auprès de la Fédération et s'assurer d'en fournir une nouvelle si celle-ci n'était plus en état de remplir cette fonction de contact.
4. Etre valablement représenté lors de l'assemblée générale votante (il est possible de se faire représenter par procuration par un autre membre effectif. Les membres effectifs ne peuvent être porteurs que d'une procuration maximum).
5. Avoir organisé au moins une activité GN ou de paraGN, ou proposer des services reconnus par l'AG utiles à la communauté du GN belge.
6. Payer une cotisation annuelle (avant le 1er avril de l'année en cours) dont le montant est fixé à : 50€

#### LES AVANTAGES ACCORDES AUX MEMBRES EFFECTIFS

Les activités des membres **effectifs** sont couvertes par l'assurance annuelle souscrite par la fédération (dont une copie peut être obtenue auprès du conseil d'administration, ou via le site web officiel de la fédération).

#### LES RECOMMANDATIONS ENVERS LES MEMBRES EFFECTIFS

L'AG recommande aux membres **effectifs** de la fédération de ne pas organiser d'activité en même temps que l'évènement AVATAR.

L'AG recommande à ses membres **effectifs** de fournir une participation effective aux travaux de l'asbl.

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	18
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	94.74%

Le §2 du ROI est modifié.

#### VOTE 11.2 – DES MEMBRES À VOTE CONSULTATIF

Objectif : Ouvrir le titre de membre consultatif de la Fédération à l'ensemble des acteurs, personnes morales, du monde du jeu de rôle grandeur nature

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du paragraphe 2.2 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant ?

« 2.2. LES MEMBRES À VOTE CONSULTATIF

*Il s'agit d'associations qui postulent à devenir membre de l'asbl mais qui n'ont pas encore d'activité à leur actif. Ces associations ne sont pas considérées comme des membres effectifs mais disposent d'une voix consultative à l'AG. Cette voix n'influe pas sur le résultat des votes mais est consignée dans le procès verbal de l'AG. »*

Modifié en :

« 2.2. LES MEMBRES À VOTE CONSULTATIF

Il s'agit soit :

- d'associations qui postulent à devenir membre de l'ASBL, mais qui n'ont pas encore d'activité à leur actif, soit
- d'autres personnes morales (au sens de l'article 2 du code des sociétés) ayant un lien avec la communauté du GN en Belgique.

Un membre qui possède le titre de membre consultatif peut prendre la parole lors de l'AG, possède une voix à titre informatif qui sera consignée dans le procès-verbal de l'AG mais n'aura pas d'incidence sur le résultat des votes des membres effectifs. »

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix	22
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

Le §2.2 du ROI est modifié.

---

## VOTE 11.3 – AVANTAGE ACCORDÉ AUX MEMBRES

Le vote 11.3 peut être impacté par le vote 11.1, une motion annexe pourrait être introduite pour combiner les 2 votes en fonction des résultats.

### Pourquoi limiter l'accès du secteur marchand à membre consultatif uniquement ? :

Parce qu'il nous faut respecter le décret OJ et les autoriser à devenir membre effectif, est handicapant sur deux points :

1. L'esprit du décret, il se veut à destination du monde associatif et pas du secteur marchand, en les limitant à membre consultatif, ils ne feraient pas partie de l'organe de gestion de la fédération puisque leur vote n'est là qu'à titre d'information.
2. Les OJ se veulent pour et par les jeunes, dans le monde associatif les CA évoluent et il est possible d'y amener une dynamique tournée vers les jeunes, dans le cadre du secteur marchand lié au monde du GN, les CA ne sont pas appelés à changer que du contraire, il s'agit bien souvent d'une partie du patrimoine des associés gérant.

### Pourquoi réserver l'assurance aux membres soumis à la loi de 27 juin 1921 et de la limiter à l'approbation de l'activité par le responsable de la cellule « Assurance » ou du CA en son absence?

Afin de garder la philosophie de l'AG qui est de n'assurer par ce bilait que les activités de GN et de paraGN des ASBL et donc d'éviter une explosion de la prime de notre contrat.

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification dans le paragraphe 2.1 du Règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant ?

« LES AVANTAGES ACCORDES AUX MEMBRES

*Les activités des membres sont couvertes par l'assurance annuelle souscrite par la fédération (dont une copie peut être obtenue auprès du conseil d'administration, ou via le site web officiel de la fédération). »*

Modifié en :

« LES AVANTAGES ACCORDES AUX MEMBRES

*Les activités des membres **soumis à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif** sont couvertes par l'assurance annuelle souscrite par la fédération (dont une copie peut être obtenue auprès du conseil d'administration,*

ou via le site web officiel de la fédération) *sous réserve de l'approbation de celle-ci par le responsable de la cellule assurance ou du CA »*

## RÉSULTATS DES VOTES :

Le vote 11.1 (approuvé) spécifie que l'assurance n'est accessible qu'aux membres « effectifs ». Un membre effectif étant d'office une asbl, le vote 11.3 devient inutile et n'a pas été maintenu.

## CHANGEMENT SIEGE SOCIAL

### VOTE 12 – TRANSFERT PAR DÉCISION DU CA

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification de l'article 2.2 des statuts, tel qu'indiqué dans le texte suivant ?

« Art. 2.2 : *Il peut être transféré par décision de l'assemblée générale dans tout autre lieu en Belgique.* »

Remplacé par :

« Art. 2.2 : *Il peut être transféré par décision du Conseil d'Administration en tout lieu de la région bilingue de Bruxelles Capitale.* »

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	22
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

L'article 2.2 des statuts est modifié.

## S'ASSUJETTIR À LA TVA

Email d'Arrowhead Events

**From:** jeremy.naus@gmail.com [mailto:jeremy.naus@gmail.com] On Behalf Of Arrowhead Events vzw – Voorzitter

**Sent:** lundi 28 décembre 2009 17:43

**Subject:** Punt Algemene Vergadering

*graag zou Arrowhead Events vzw, lid zijnde van Be Larp vzw, volgend punt willen laten toevoegen aan de agenda van de komende Algemene Vergadering van Be Larp vzw:*

*\* Bespreking van de diensten/verplichtingen die BE Larp vzw aanbiedt tijdens Avatar. In het bijzonder: verplichting van afname drank, 40% afdracht winst op drank, verhuur van logistiek materiaal.*

*De redenen hiervoor zijn tweedelig:*

*\* Avatar is financieel heel zwaar voor vzw's die haar factieleden een eerlijke deelnameprijs wil aanbieden*

*\* De Belgische Wet verbiedt koppelverkoop. En ook doorverkoop met prijsverhoging indien de verkoper/verhuurder geen BTWnr heeft.*

*Even direct zeggen dat Arrowhead Events vzw 100% achter de idealen staat van BE Larp vzw. We zijn alleen bezorgd dat de huidige regeling van drank en logistiek op Avatar mogelijk illegaal is. En willen voorkomen dat BE Larp vzw hierdoor, onwetend, in de problemen kan geraken.*

Met vriendelijke groeten,

Jeremy

Voorzitter Arrowhead Events vzw

**From:** ca\_rvb-bounces@larp.be [mailto:ca\_rvb-bounces@larp.be] On Behalf Of Daniel Bonvoisin

**Sent:** mardi 29 décembre 2009 16:34

**Subject:** Re: [Ca\_rvb] Fwd: Punt Algemene Vergadering

Lors d'AVATAR 2002 un inspecteur de la TVA, ou d'un service similaire, a débarqué à l'évènement. Grosse frayeur.

Mais le gars venait pour le manège de Bertinchamps. Cependant, zélé, il s'est intéressé à notre évènement. J'ai d'abord cru au pire puis, finalement, il s'avérait que cela fonctionnait si notre évènement était privé, c'est-à-dire pouvait justifier d'une liste de participants et d'un système qui ne le rendait pas public.

Je ne sais plus pourquoi mais il fallait payer 10 euros, genre une déclaration, que je lui ai filé en cash.

Donc, je ne sais pas si tout cela est vrai, mais il y a là une piste.

**From:** ca\_rvb-bounces@larp.be [mailto:ca\_rvb-bounces@larp.be] On Behalf Of Van Putte Bruno

**Sent:** mardi 29 décembre 2009 16:34

**Subject:** [Ca\_rvb] Re : Fwd: Punt Algemene Vergadering

Réponse du CJC en attendant l'entre vue avec le comptable, leur conseil est de :

- ne pas s'assujettir, car pas d'amende ni de rétro-action possible

et donc d'attendre tranquillement le jour d'un éventuel control et si le controleur estime que 'lon doit être assujeti alors de faire les démarches et les changements pour l'être... (compta en parite double, etc...)

ceci sous réserve de la réunion avec leur comptable...

En l'absence de plus de détail et de confirmation par des juristes spécialiste en TVA, il n'est pas possible de poser une motion de changement statutaire.

## VOTE 13 – MISSION, GROUPE DE TRAVAIL, TVA

Durant l'exercice 2010, l'assemblée générale approuve-t-elle à ce que le CA forme un groupe de travail investiguant la nécessité ou non d'assujettir la fédération à la TVA, et de prendre les démarche légale nécessaire s'il y a lieu ?

### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	21
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

La motion est approuvée.

Il est nécessaire de modifier le ROI (suppression de deux points) pour être conforme à l'idée que la charte est gérée par un comité indépendant de la fédération.

### VOTE 14 – DU SUIVI DE LA CHARTE

L'assemblée générale approuve-t-elle la modification du chapitre 4 du règlement d'ordre intérieur tel qu'indiqué dans le texte suivant (modification en rouge) ?

#### 4. DU SUIVI DE LA CHARTE DE LA DÉONTOLOGIE DU GN

*L'objectif de cette charte est de présenter la manière estimée nécessaire dans l'organisation et la pratique du Jeu de Rôles Grandeur Nature. Cette charte n'a un sens que parce qu'elle représente le fruit d'un travail commun à de nombreux acteurs du GN Belge, autonome et externe à la fédération.*

- *Ce travail doit être fortement soutenu et défendu par BE Larp et ses membres.*
- *Chaque association respectant cette charte s'engage à mettre en œuvre ce contrat moral au cours de la préparation, de l'organisation et du déroulement de ses manifestations. Il appartient aux associations de prendre les mesures nécessaires au respect de ces règles par les joueurs.*

#### 4.1. MODALITÉS D'APPLICATION

- *La fédération cosignera cette charte, par rapport à la cellule événement*
- *La fédération recommande à ses membres effectifs de cosigner cette charte.*
- *La liste des membres effectifs cosignataires doit être publiée sur le site Web de la Fédération. Le CA en avertira les propriétaires de sites de jeu.*
- ~~*En cas de non respect, le contrevenant sera retiré des signataires*~~
- ~~*Il appartient à l'AG seule de prendre les dispositions et éventuelles sanctions nécessaires vis-à-vis des membres effectifs non signataires*~~

### RÉSULTATS DES VOTES :

Nombre de voix	22
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	18
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	4
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

Le chapitre 4 du ROI est modifié.

## 5. BILAN COMPTABLE

### EXERCICE 2009

Voir Annexe A – Bilan comptable, exercice 2009

#### VOTE 15 – APPROBATION DU BILAN COMPTABLE

L'assemblée approuve-t-elle le bilan comptable de l'exercice précédent tel que décrit devant elle, et présent en annexe ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	95.24%

Le bilan comptable est approuvé.

## 6. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### BILAN MORAL

Voir Annexe B – Bilan moral, exercice 2009

#### VOTE 16 – APPROBATION DU BILAN MORAL

L'assemblée approuve-t-elle la politique générale menée par le conseil d'administration au cours de l'année 2009 ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	19
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	95.00%

Le bilan moral est approuvé.

### MISSIONS

#### VOTE 17 – APPROBATION DES SERVICES

L'assemblée approuve-t-elle pour 2010 les services suivants proposés par la fédération en 2009 ?

- L'assurance fédérale
- Les services Internet (annuaire des clubs, calendrier des activités, forum pour la communauté,...).
- Aider les associations de GN ou de paraGN qui désirent passer au statut d'asbl.
- Maintenir et entretenir les échanges d'informations au sein de la communauté (les clubs et les pratiquants).
- Organiser l'événement AVATAR.

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	21
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

La liste des services est approuvée.

### BUDGET PRÉVISIONNEL

#### VOTE 18 – APPROBATION D’UN BUDGET GLOBAL PRÉVISIONNEL

L’assemblée approuve-t-elle un budget global de fonctionnement de la fédération de 9000€. Ce budget global reprend par ordre de priorité :

- dépôt statutaire (estimation : 110€)
- service assurance (estimation : 5200€)
- frais bancaires (estimation : 150€)
- cellule IT (estimation : 1000€) : hébergement site Web, développement IT
- document administratifs, défraiements (estimation : 350€)
- promotion GN (plaquettes, participation à des salons, conventions, création de support vidéo) (estimation : 500€)
- frais de fonctionnement divers et imprévus (estimation : 1000€)

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	95.24%

Le budget est approuvé.

## 8. ADMINISTRATEURS

### CANDIDATURES

Pour rappel, le mandat d'administrateur dure 1 an. A chaque AG il est nécessaire de procéder à nouveau à l'élection de nouveaux administrateurs.

---

#### BRUNO VAN PUTTE

02/12/1976

J'ai l'honneur de me représenter au poste d'administrateur de la fédération belge du jeu de rôles grandeur nature.

Concrètement, je désire continuer mon travail sur le même axe que les deux années passées, à savoir :

- la représentation de la fédération dans des salons (2009 Troll et légendes, stand lors de la soirée Parano organisé par le secteur GN, GNiale à Paris).
- suivre l'évolution et surtout de déposer le dossier OJ auprès de la communauté française (dossier que nous avons déposé une première fois en mai 2008)
- être le représentant de la fédé aux 4 AG annuel du CJC, et faire le relais entre leur CA et le nôtre
- être actif dans l'organisation d'Avatar 2010
- continuer mon travail avec la maison du tourisme de Dinant sur le projet d'un festival international du GN à Dinant (si l'AG décide de se lancer bien entendu)

Bref m'efforcer d'être un CRACS, Citoyen Responsable Actif Critique et Solidaire, au sein du CA de BE Larp.

Merci de m'avoir lu, je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

---

#### DANIEL BONVOISIN

34 ans (07/09/1975)

Salut à tous,

Ma motivation a trait au projet de BE Larp dans son ensemble. J'ai envie de participer et de contribuer à la mise sur pied d'un CA cohérent, responsable et solidaire dont la mission est la supervision générale des activités de l'asbl. Je veut surtout participer à l'évolution du CA vers une gestion saine et équilibrée qui combine intelligemment les objectifs définis par l'AG, les impératifs liés à la gestion de subsides, la motivation de l'ensemble des bénévoles et à la supervision des éventuels et futurs permanents salariés.

Ex-Administrateur BE Larp 2000-2006

---

#### ADRIEN LINCHAMPS

25/10/1986

Chère Monsieur, chère Madame,

Je vous écris cette lettre afin de rejoindre l'équipe d'administrateurs qui composent la Fédération Belge du Jeu de Rôles (BE Larp). Je fais du jeu de rôle grandeur nature depuis 7 ans, je viens, par ailleurs, de rejoindre l'équipe de la Belgian Weapons Approved Team (BWAT). Dans un souci de m'impliquer dans cette passion et de la faire évoluer, je souhaite rejoindre l'équipe de BE Larp, afin d'y apporter un regard nouveau et ainsi que mes expériences vécues, mais également en acquérir de nouvelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

---

## GUILLAUME DERNONCOURT

25/06/1985

Si je souhaite m'investir au sein de BE Larp en tant qu'administrateur, c'est afin d'amener la "relève" à la fédération. Non pas que je ne vois dans les actuels administrateurs des gens avec une vision dépassée, mais plutôt que je vois peu de GNistes ayant "grandit" avec la fédé' s'y impliquer. Par peur d'entrer dans un cercle clos où l'on est obligé de "faire de la politique" pour être intégré ? Peut-être, et si c'est le cas j'espère pouvoir amener une image différente, et pourquoi pas susciter des vocations.

J'adhère totalement à la vision d'administrateur qu'a décrite Daniel, aussi je n'ai aucun projet auquel me rattacher, que je souhaite absolument voir aboutir via BE Larp.

Si je suis capable de défendre mes positions lors des débats, je suis également capable de les mettre de côté lorsqu'elles ne sont pas dans l'intérêt de ce pour quoi je travaille. Je n'ai pas la prétention d'amener une vision nouvelle, mais simplement la mienne, avec ses défauts et ses qualités, tout en sachant que je n'oeuvre pas pour mes projets personnels, mais la pérennité d'une association représentant une grande part des rôlistes grandeur nature de Belgique.

---

## GILLES CRUYPLANTS

15/06/1974

(lettre de motivation à recevoir)

---

## SÉBASTIEN KAPP

27/02/1981

Bonjour à tous,

chères associations,

j'ai le plaisir de me présenter comme administrateur au Conseil d'Administration de BE Larp pour l'année 2010.

L'an passé, j'ai eu l'occasion de travailler de manière informelle pour la fédération à diverses reprises, en amenant le projet UNESCO, en accompagnant les administrateurs dans des conventions, en aidant à la mise en place d'un projet européen et plus récemment en intervenant sur le projet du festival international du GN à Dînant.

Je pense qu'il est plus cohérent pour moi à ce stade d'être administrateur afin d'aider pleinement à la valorisation et au développement du GN et du para-GN en Belgique, non seulement en continuant à suivre ces dossiers, mais également dans une mission plus globale de gestion quotidienne des activités fédérales.

Bien cordialement,

Sébastien Kapp

---

## TOR HOLDEN (SOUS RÉSERVE)

12/11/1972

Je présente ma candidature comme administrateur de la fédération pour l'année 2010 dans la mesure où il n'y aurait pas d'autre candidat au poste que j'occupe, à savoir la trésorerie. Mon investissement dans la fédération est intimement lié à celui de son événement principal, AVATAR. Je n'ai assumé le poste de trésorier que parce que la charge de travail incombant à ce poste était relativement minime par rapport à AVATAR. A noter que j'ai plus de 35 ans, ce qui pourrait être un obstacle dans le cadre de la reconnaissance comme Organisme de Jeunesse.

## ELECTION D'ADMINISTRATEURS MANDAT 2010

Les moins de 35 ans sont proposés en premiers, puis les plus de 35 ans. Certains candidats ont émis le souhait d'être mis en fin de liste, émettant une réserve sur le maintien de leur candidature, en fonction des administrateurs élus.

### VOTE 19.1 – CANDIDATURE D'ADRIEN LINCHAMPS

L'assemblée approuve-t-elle la nomination d'Adrien Linchamps au poste d'administrateur de la fédération ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	19
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

Adrien Linchamps est élu administrateur de la fédération.

### VOTE 19.2 – GUILLAUME DERNONCOURT

L'assemblée approuve-t-elle la nomination Guillaume Deroncourt au poste d'administrateur de la fédération ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	18
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	4
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

Guillaume Deroncourt est élu administrateur de la fédération.

### VOTE 19.3 – SÉBASTIEN KAPP

L'assemblée approuve-t-elle la nomination de Sébastien Kapp au poste d'administrateur de la fédération ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	3
<b>Abstention</b>	5
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	82.35%

Sébastien Kapp est élu administrateur de la fédération.

### VOTE 19.4 – RECONDUCTION DE BRUNO VAN PUTTE

L'assemblée approuve-t-elle la reconduction du mandat de Bruno Van Putte au poste d'administrateur de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	18
<b>Contre</b>	2
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	90.00%

Bruno Van Putte est élu administrateur de la fédération.

---

## VOTE 19.5 – CANDIDATURE DE DANIEL BONVOISIN

L'assemblée approuve-t-elle la nomination de Daniel Bonvoisin au poste d'administrateur de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	17
<b>Contre</b>	1
<b>Abstention</b>	4
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	94.44%

Daniel Bonvoisin est élu administrateur de la fédération.

---

## VOTE 19.6 – GILLES CRUYPLANTS

L'assemblée approuve-t-elle la nomination de Gilles Cruyplants au poste d'administrateur de la fédération ?

---

## RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	15
<b>Contre</b>	4
<b>Abstention</b>	3
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	78.95%

Gilles Cruyplants est élu administrateur de la fédération.

---

## VOTE 19.7 (SOUS RÉSERVE) – RECONDUCTION DE TOR HOLDEN

L'assemblée approuve-t-elle la reconduction du mandat de Tor Holden au poste d'administrateur de la fédération ?

Vote supprimé, Tor Holden ne désirant plus soumettre sa candidature, estimant le nombre d'administrateur élus suffisant, et ne désirant pas impacter négativement le quota des moins de 35 ans au sein du conseil.

---

## LISTE DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs 2010 sont :

Nom	Date de naissance	Association
Adrien Linchamps	25/10/1986	-

<b>Bruno Van Putte</b>	02/12/1976	Cerbere
<b>Daniel Bonvoisin</b>	07/09/1975	Ecole du Merveilleux
<b>Gilles Cruyplants</b>	15/06/1974	Garou
<b>Guillaume Dernoncourt</b>	25/06/1985	Ecole du Merveilleux
<b>Sébastien Kapp</b>	27/02/1981	-

## 9. MOTIONS ET DISCUSSIONS DIVERSES

### SERVICES FÉDÉ ACCESSIBLE À QUI ? SOUS QUELLES CONDITIONS ?

En dehors du monde associatif (des clubs de GN), accessible aux sociétés commerciales ?

Annonces, forums, etc...

### SPONSORING

Arjaan :

Le site web & forum sont ouverts à chaque marchand... donc il est moins intéressant de sponsoriser pour pouvoir faire de la pub car tout le monde peut le faire...

### MODALITÉ DE PARTENARIAT ENTRE FÉDÉ ET ASSOC PAR RAPPORT À L'ORGANISATION D'ACTIVITÉ

#### VOTE 20.1 – PARTENARIAT

L'assemblée générale autorise-t-elle le CA à déterminer les conditions de partenariat avec des activités liées à sa raison sociale pour autant qu'elles ne soient pas contradictoires avec les missions de BE Larp ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	18
<b>Contre</b>	2
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	90.00%

La motion est approuvée.

#### VOTE 20.2 – PARTENARIAT (PLUS RESTRICTIF)

L'assemblée générale autorise-t-elle le CA à déterminer les conditions de partenariat avec des activités liées à sa raison sociale pour autant que ces activités partenaires ne nuisent pas au GN belge, à sa diversité, et aux activités de ses membres ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	12
<b>Contre</b>	4
<b>Abstention</b>	6
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	75.00%

La motion est approuvée.

### MODALITÉ DE PARTENARIAT ENTRE FÉDÉ ET ASSOC PAR RAPPORT AUX ACTIVITÉ PÉRIPHÉRIQUE À AVATAR

Ex : Raid

Couvert par les votes précédents.

## OBEROON PROPOSE

Dossier sponsoring BE Larp et/ou AVATAR: 1 liste de prix, 1 procédure (je suis intéressé pour être sponsor en 2010... surtout les mailings & visibilité sur le site web)

## GESTION DE LOCATION DE MATÉRIEL

### VOTE 20.3 – MISSION, GROUPE DE TRAVAIL DE GESTION DE LOCATION DE MATÉRIEL

Durant l'exercice 2010, l'assemblée générale approuve-t-elle à ce que le CA forme un groupe de travail investiguant, et si possible mettre en place, des moyens et conditions pour permettre (en fonction des disponibilités) la location, ou le prêt, du matériel de la fédération à ses membres (ainsi qu'à d'autres) ; ceci pour autant que ce service de location, ou de prêt, n'impacte pas grandement les budgets d'amortissement des cellules ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

La motion est approuvée.

## ACCORDS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SITES

### VOTE 20.4 – MISSION, GROUPE DE TRAVAIL DE GESTION DES ACCORDS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SITES

Durant l'exercice 2010, l'assemblée générale approuve-t-elle à ce que le CA forme un groupe de travail investiguant les moyens pour permettre une centralisation et uniformisation des prix pour la location des sites, dans le cadres des activités GN et paraGN de ses membres ?

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	20
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	2
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	100%

La motion est approuvée.

## D'RÔLE D'ERE

### VOTE 21 – RETRAIT DE LA MAJORATION DE LA COTISATION 2009 DEMANDÉE À D'RÔLE D'ÈRE

D'Rôle D'Ere demande à être dispensée de devoir payer la majoration pour le paiement en retard de sa cotisation 2009 dans la mesure où elle avait cherché à se régulariser/vérifier sa situation, bien avant l'AG préparatoire, et qu'elle n'a reçu aucun rappel

(un problème informatique s'étant posé, confirmé par le CA), et qu'elle a régularisé la situation dès qu'elle a été informée de son retard.

L'assemblée générale approuve-t-elle cette demande ?

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	11
<b>Contre</b>	3
<b>Abstention</b>	8
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>78.57%</b>

La demande est approuvée.

#### GAROU, BALTÉRIA, LÉGEND'AIR

---

#### VOTE 22 – DÉFENSE DU GN JEUNE OU NON

L'assemblée générale approuve-t-elle que le CA ajoute aux objectifs de BE Larp la création d'un plan structurel visant à assurer la défense au même niveau du GN n'entrant pas dans les contraintes liées aux Services Jeunesse ? En bref, il est demandé à BE Larp d'aider toute structure (ou de créer) défendant le GN, qu'il soit jeune ou non.

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	21
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>100%</b>

La demande est approuvée.

#### ARJAAN BRUYNDONX PROPOSE

---

#### VOTE 23 – LIMITATION DU COMMERCE À AVATAR

L'assemblée générale approuve-t-elle d'autoriser uniquement des sociétés (n° de TVA, pas d'ASBL, ni de l'artisanat) pour venir vendre à AVATAR ?

---

#### RÉSULTATS DES VOTES :

<b>Nombre de voix</b>	<b>22</b>
<b>Membres effectifs</b>	
<b>Pour</b>	1
<b>Contre</b>	20
<b>Abstention</b>	1
<b>Total « Pour » (hors abstentions)</b>	<b>4.76%</b>

La demande est rejetée.

<b>Résultat GLOBAL</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>122.698,38 €</b>
<b>SORTIES</b>	<b>-107.930,28 €</b>
<b>CREANCES</b>	<b>5.918,08 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>-9.903,31 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>10.782,87 €</b>

<b>Résultat FEDERATION</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>19.584,95 €</b>
Banques	5,19 €
Cotisations	16.350,00 €
Arriérés AVATAR 2008	3.229,76 €
Divers	0,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-7.930,46 €</b>
Banques	-152,64 €
Frais de fonctionnement	-7.020,36 €
Arriérés Fédération 2008	-349,00 €
Arriérés AVATAR 2008	-408,46 €
<b>CREANCES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>-7.452,39 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>4.202,10 €</b>

<b>Résultat EVENEMENT</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>92.369,20 €</b>
Bar	5.669,86 €
Inscriptions	82.243,00 €
Sponsoring	2.500,00 €
Divers	1.956,34 €
<b>SORTIES</b>	<b>-91.813,05 €</b>
ICT	-4.425,61 €
Intendance	-16.260,89 €
Jeu	-4.927,38 €
Logistique	-47.661,58 €
Sécurité	-1.845,42 €
Divers	-16.692,17 €
<b>CREANCES</b>	<b>5.276,36 €</b>
Créances effectives	5.276,36 €
Créances à confirmer / en litige	0,00 €
<b>DETTES</b>	<b>-2.450,92 €</b>
Dettes effectives	-696,42 €
Dettes à confirmer / en litige	-1.754,50 €
<b>RESULTAT</b>	<b>3.381,59 €</b>

<b>Résultat FACTION: Insulaires</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>991,00 €</b>

Inscriptions	991,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-623,85 €</b>
Brico	98,85 €
T-shirts	210,00 €
Note de frais	135,00 €
Remboursement inscription AVATAR	90,00 €
Remboursement inscription AVATAR	90,00 €
<b>CREANCES</b>	<b>50,25 €</b>
Solde AVATAR 2009	50,25 €
<b>DETTES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>417,40 €</b>

<b>Résultat FACTION: Chapitre</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>1.338,73 €</b>
Inscriptions	740,00 €
Solde AVATAR 2008	231,13 €
Solde AVATAR 2008	181,10 €
T-shirts & tombola	186,50 €
<b>SORTIES</b>	<b>-741,21 €</b>
Tonnelle	153,00 €
Frais diplomates	60,00 €
Scénario	95,00 €
Hôtel loup	157,51 €
Balliste + frais divers	102,00 €
Frais divers	30,00 €
Déco interfaction	99,91 €
Solde AVATAR 2009	43,79 €
<b>CREANCES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>597,52 €</b>

<b>Résultat FACTION: Naeum Farka</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>3.511,00 €</b>
Inscriptions	3.511,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-3.020,55 €</b>
Matériel de décoration	240,00 €
Solde AVATAR 2008	93,73 €
Intendance et Brasseur	1.008,17 €
Makro	220,97 €
Païement place Sébastien Roland	75,00 €
Matériel divers	400,01 €
Carburant Octa+	69,00 €
Carburant Shell	114,91 €
Remboursement Makro	450,00 €

Pain	31,92 €
Solde AVATAR 2009	316,84 €
<b>CREANCES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>490,45 €</b>

<b>Résultat FACTION: Rose</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>3.583,50 €</b>
Inscriptions	2.308,50 €
Soirée auberge	275,00 €
Journée Rose Lotus	1.000,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-2.983,85 €</b>
Brasseur et intendance	940,00 €
avance repas faction	200,00 €
avance repas faction rose	800,00 €
Paievements frais Lotus Journée Rose Lotus	159,87 €
Matériel divers	11,80 €
Matériel divers	16,00 €
Courses GB	31,79 €
Solde AVATAR 2009	824,39 €
<b>CREANCES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>599,65 €</b>

<b>Résultat FACTION: Taunow</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>1.320,00 €</b>
Inscriptions	1.320,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-817,31 €</b>
Camionnette - aller	262,42 €
Camionnette - retour	144,00 €
Matériel divers	159,75 €
Matériel sono	126,00 €
Matériel divers	13,47 €
Piquets	61,65 €
Corde	50,02 €
<b>CREANCES</b>	<b>591,47 €</b>
Solde AVATAR 2009 (inclut 2008)	591,47 €
<b>DETTES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>1.094,16 €</b>

<b>Résultat FEDERATION (détails)</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>19.584,95 €</b>
Banques	5,19 €
Intérêts	5,19 €
Cotisations	16.350,00 €
membres effectifs 2009	1.350,00 €

membres adhérents 2009	15.000,00 €
Arriérés AVATAR 2008	3.229,76 €
Sponsoring: Dreamlive	1.050,00 €
Faction: Vflammende Adelaars	730,33 €
Faction: Alliance barbare	177,20 €
Faction: Damnés	908,50 €
Faction: Naeum Farka	363,73 €
Divers	0,00 €
<b>SORTIES</b>	<b>-7.930,46 €</b>
Banques	-152,64 €
Frais annuels ING	100,60 €
Frais Home'Bank	15,00 €
Frais annuels Fortis	37,04 €
Frais de fonctionnement	-7.020,36 €
Dépôt statuts Moniteur belge	112,41 €
Amende parking	15,00 €
Assurance 2009	5.177,36 €
Formation CJC "laby3"	55,00 €
Hébergement site web SIVIT	309,00 €
Hébergement site web OVH	1.004,50 €
Dépôt conclusions Dodion	60,00 €
Location entrepôt Kaernunos	200,00 €
Assurance entrepôt	87,09 €
Arriérés Fédération 2008	-349,00 €
Formation CJC "laby3"	40,00 €
Hébergement site web SIVIT	309,00 €
Arriérés AVATAR 2008	-408,46 €
Souches diverses - Bruno Van Putte	158,46 €
Rembours. Inscription 2008 - Dimitri Vivane	70,00 €
Rembours. Inscription 2008 - Famille Laurent	180,00 €
<b>CREANCES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>-7.452,39 €</b>
Procès Dodion	7.452,39 €
<b>RESULTAT</b>	<b>4.202,10 €</b>
<b>Résultat EVENEMENT (détails)</b>	
<b>ENTREES</b>	<b>92.369,20 €</b>
Bar	5.669,86 €
Bar fédé	1.986,25 €
Bar Taunow	3.683,61 €
Inscriptions	82.243,00 €
Joueurs	78.465,00 €
Artisans	3.778,00 €
Sponsoring	2.500,00 €
Oberonn	2.500,00 €
Divers	1.956,34 €
Faction: Chapitre	43,79 €

Faction: Naeum Farka	316,84 €
Faction: Rose	824,39 €
Gueux	214,00 €
Remboursement chèques ALE	125,35 €
Remboursement Gunco	431,97 €

<b>SORTIES</b>	<b>-91.813,05 €</b>
----------------	---------------------

<b>ICT</b>	<b>-4.425,61 €</b>
------------	--------------------

Wireless routers	318,83 €
Internet	270,78 €
eFax	66,85 €
Talkies	3.769,15 €

<b>Intendance</b>	<b>-16.260,89 €</b>
-------------------	---------------------

Animation scouts	270,52 €
Cuisine	468,31 €
Divers	321,00 €
Friterie	112,10 €
Petit dej	54,00 €
Catering	1.866,85 €
Brasseur	7.229,27 €
Brasseur	5.683,38 €
Bouffe	100,21 €
Barbecue bénévoles	155,25 €

<b>Jeu</b>	<b>-4.927,38 €</b>
------------	--------------------

Plastification	21,67 €
Light sticks	58,40 €
Matériel bureau	206,14 €
Matériel bureau	22,47 €
T-shirts	1.140,50 €
Maquillage	99,00 €
Constructions diverses	1.775,00 €
Fils de rêve, créatures	1.298,21 €
souches front-desk	5,99 €
Tabards arbitres	300,00 €

<b>Logistique</b>	<b>-47.661,58 €</b>
-------------------	---------------------

Matériel sanitaire	3.691,25 €
Matériel logistique	1.868,55 €
Matériel électrique	375,85 €
Sacs de mâts	2.571,25 €
Outillage	7,92 €
Outillage	35,95 €
Outillage	431,41 €
Plancher	1.694,00 €
Eau	285,00 €
Diesel camion	54,15 €
Diesel camion	60,55 €
Diesel camion	64,91 €
Bois	675,00 €
Eclairage	900,00 €
Camion	1.502,04 €
Paille	225,00 €
Remorque frigo	584,43 €
Electricité	10.222,32 €
Manitou	2.353,39 €
Tracteur	1.203,04 €

Eau	242,86 €
Hippomobiles	602,50 €
Location	1.301,32 €
Déchêts	1.346,49 €
Location	8.326,69 €
Location & carburant	1.643,34 €
Location	4.822,37 €
Chèques ALE	570,00 €
<b>Sécurité</b>	<b>-1.845,42 €</b>
Assurance	1.113,54 €
Pharmacie	282,40 €
Pharma & bureau	47,74 €
Pharmacie	136,48 €
Ambres solaires	265,26 €
<b>Divers</b>	<b>-16.692,17 €</b>
Perte matériel	32,43 €
Perte matériel	349,09 €
Perte matériel	494,28 €
Dégâts	691,62 €
Membres adhérents	15.000,00 €
Faction: Lotus Noir	124,75 €
<b>CREANCES</b>	<b>5.276,36 €</b>
<b>Créances effectives</b>	<b>5.276,36 €</b>
Faction: Vlammende Adelaars	2.335,74 €
Faction: Alliance Barbare	170,91 €
Faction: Damnés	526,17 €
Faction: Koninkrijk	1.871,52 €
Faction: Lierre	103,28 €
Faction: Phalange Pourpre	268,74 €
<b>Créances à confirmer / en litige</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DETTES</b>	<b>-2.450,92 €</b>
Dettes effectives	-696,42 €
Faction: Taunow	591,47 €
Faction: Insulaires	50,25 €
eFax	54,70 €
Dettes à confirmer / en litige	-1.754,50 €
Shanks - dégâts conteneur	1.754,50 €
<b>RESULTAT</b>	<b>3.381,59 €</b>

Différents dossiers suivis :

### EVENT (AVATAR)

#### AVATAR 2009

(rapport d'activité à fournir)

#### AVATAR 2010

L'équipe s'est réorganisée et a remis sur la table plusieurs points de discussions posés par les différents intervenants de l'événement. Un travail de consolidation d'idée et de récolte d'avis a été effectué afin de recadrer et noter par écrit la façon dont l'événement pouvait au mieux s'organiser.

#### VISION

Voici le fruit de notre réflexion, basée sur les inputs du forum et de la réunion du 5 septembre 2009, concernant la vision d'AVATAR.

*"En tant qu'événement de BE Larp, AVATAR a pour vocation de devenir un jeu de rôles grandeur nature convivial, pérenne, immersif et participatif, considéré comme l'événement fédérateur phare du GN belge"*

**Convivial:** qui permet à tous les participants de s'amuser en prenant part à un jeu riche, à multiples facettes, respectant au mieux les envies de chacun et garantissant la diversité des styles de jeu ; qui s'oriente vers un système permettant la compréhension facile et rapide du jeu grâce à des règles claires et accessibles dans la langue du participant.

**Pérenne:** qui est financièrement sain et conçu de manière à ce que les compétences organisationnelles soient facilement transmissibles ; qui capitalise les acquis.

**Immersif:** qui renforce l'atmosphère liée au monde imaginaire de l'événement et veille à sa cohérence ; qui favorise l'interprétation d'un personnage, d'un rôle ; qui élimine dans la mesure du possible les éléments non diégétiques.

**Participatif:** qui favorise un système de fonctionnement permettant aux participants de contribuer au jeu par leurs idées, leurs visions, leurs styles, lesquels pourront être librement adoptés par celles et ceux qui le souhaitent.

**Fédérateur:** qui attire un public le plus large possible, rassemblant des personnes de communautés, de langues, de milieux sociaux différents.

**Phare:** dont la visibilité et la renommée sont telles que le profane soit tenté de découvrir ce qu'est un jeu de rôles grandeur nature.

#### ORGANIGRAMME

Le team d'organiseurs (« orga ») initialement présenté en 2008 et 2009 a subi un petit face-lift en 2010. Equipe que le CA n'a pas rejeté.

Pour 2010 les équipes sont les suivantes.

Core Team (centre de décision) :

- ORGA : Tor Holden, Gaël Vandezande, Bruno Van Putte, **Laurent De Greef, Christophe Lechien**

- GAME : Marc Lebon, Gilles Hallez, Sébastien Kapp, Kevin Philips, Bruno Van Putte, Laurent De Greef

Teams (cellules opérationnelles) :

- BAR: Gaël Vandezande
- CATERING: Fabienne Stevens
- COMMUNICATION: Gilles Hallez
- EQUIPMENT: Tor Holden
- FACTIONS : À pourvoir
- FEDERATION BAR : Pierre Deblomme
- FESTIVITIES : Bruno Van Putte
- FRONT-DESK : Isabelle Schraûwen
- GEOSTRAT : Marc Lebon
- GUILDES : Kevin Philips
- HIPPOMOBILE : Isabelle Dolphijn
- HOMOLOGATION : Denis Bertieaux
- LOGISTICS : Gaël Vandezande
- PRESS : Daniel Bonvoisin
- REFEREE : Laurent De Greef
- REGISTRATIONS : Laurent De Greef
- RULES : Marc Lebon
- SCENARIOS : Sébastien Kapp
- SECURITY & SAFETY: Bruno Van Putte
- TERRAIN: Christophe Lechien
- TRADERS: Cindy Holden
- TREASURY: Tor Holden
- UNIVERSE: Gilles Hallez

Annexe:

- I.C.T. : Vincent Boulanger
- PERIPHERAL EVENTS : Bruno Wtoreck
- TRANSLATION : Christophe Lechien

---

## PROCESSUS DÉCISIONNEL

Voici un bref aperçu des processus décisionnels qui président aux choix de l'organisation d'AVATAR.

- Deux cellules distinctes chapeautent le fonctionnement général de l'évènement: le team ORGA (prend les décisions relatives à l'organisation en général) et le team GAME (prend les décisions relatives spécifiquement au jeu). Ces cellules se réunissent selon un rythme régulier: au moins une fois par mois, en moyenne. Le team ORGA reste seul responsable devant le C.A., et demeure donc à ce titre l'organe supérieur de l'évènement.
- Le team CORE est la somme de ces deux cellules (ORGA + GAME). Il se réunit aussi, occasionnellement, essentiellement pour prendre des décisions relatives à... la manière dont les décisions sont prises. En outre, ces réunions garantissent un échange d'idée entre personnes ayant des affinités avec des aspects différents de l'organisation, ainsi qu'une bonne circulation de l'information entre les deux organes majeurs que sont GAME et ORGA.
- Les réunions des teams CORE, ORGA et GAME font l'objet de compte-rendu détaillés, reprenant les points d'action à entreprendre, les points de décisions qui ont été actés, ainsi qu'une brève description des débats et des arguments évoqués.
- Les décisions prises lors de ces réunions sont diffusées sur une ML dédiée (Event), qui regroupe l'ensemble des responsables de cellule (qui ne peuvent être joueurs durant l'évènement, pour rappel). Ceci permet aussi de faire circuler l'information au mieux auprès des bénévoles. De même, les responsables de cellule sont invités à y diffuser les informations importantes relatives à leur cellule.

- Au sein des teams ORGA, GAME et CORE, les décisions sont prises de manière collégiale. Généralement, quelqu'un soumet une proposition qui est ensuite débattue. On nuance alors afin d'arriver à une décision qui remporte l'adhésion de l'ensemble des membres. Le recours à un vote pur et simple pourrait être envisagé, mais le besoin ne s'en fait presque jamais sentir.

---

## FILTRE DÉCISIONNEL

Ci-dessous, vous trouverez l'outil utilisé par les teams ORGA & GAME pour évaluer le bien-fondé d'une décision, et pouvoir poser des choix en meilleure connaissance de cause.

Cet outil, appelé filtre décisionnel, a été mis en place par le team CORE, afin de disposer d'une base objective d'aide à la décision. Concrètement, chaque choix important est évalué au travers des différents critères du filtre. Si l'un des critères bloque, la décision est susceptible d'être rejetée, sinon, on l'évalue sous l'angle du critère suivant, et ainsi de suite. Encore une fois, il s'agit là d'un outil de gestion, et non d'une formule mathématique dont le résultat contraindrait l'organisation d'une façon ou d'une autre. S'il ne permet pas de supprimer totalement la subjectivité, ce filtre a le mérite de définir et de montrer clairement les priorités de l'organisation, et donc de mieux légitimer les choix faits en regard de ces priorités. Ces priorités sont le fruit de la réflexion du team CORE, prenant en compte notamment - mais pas exclusivement - les résultats de la réunion Vision de début septembre 2009.

0. PERTINENCE par rapport à la Vision : "En tant qu'événement de BE Larp, AVATAR a pour vocation de devenir un jeu de rôles grandeur nature convivial, pérenne, immersif et participatif, considéré comme l'événement fédérateur phare du GN belge."
1. SECURITE
  - Des personnes (accidents)
  - Des biens (vols, dégâts)
2. FINANCE
  - Coût
  - Frais récurrents : entretien, transport, entreposage, consommables, main d'œuvre...
  - Amortissement : matériel à grande durabilité, ou non
  - Revenus : location, prestations de service...
3. GESTION
  - IT : développements nécessaires ? One-shot ou récurrents ?
  - Gestion sur place, avant, après : nécessité d'une gestion administrative lourde ?
  - Entreposage : nécessité de gérer des aller-venues fréquentes au dépôt ?
4. LOGISTIQUE
  - Faisabilité technique
  - Main d'oeuvre nécessaire
  - Présence sur place avant/après
5. IMAGE
  - Réputation de l'événement
  - Promotion du GN
6. CONVIVIALITE
  - Plaisir de jeu
  - Tension générée
  - Mobilité
  - Langues
  - Clarté : tous les borderlines
7. JEU : aspect "ROLEPLAY"
  - Immersion
  - Simulation : Y a-t-il adéquation entre l'action à réaliser TO et le visuel TI ?
  - Interprétation : l'action favorise-t-elle le jeu de rôle ?
8. JEU : aspect "GAME"

- Jouabilité : une action à réaliser n'est-elle pas trop lourde pour l'effet de jeu escompté ?
- Equilibrage : une compétence/un aspect de jeu est-il intéressant par rapport au reste du jeu ?
- Powergaming : un perso/une faction/les joueurs en général sont-ils trop (peu) puissants ?

## DOSSIER DODION

Jugement prononcé le 11 janvier 2010 par le tribunal de première instance de Marche-en-Famenne.

Ce jugement est particulièrement favorable puisqu'il reconnaît que le co-contractant de la Fédération était l'ASBL « Le Grand Courty », et non Monsieur Dodion lui-même.

Il en déduit que Monsieur Dodion n'a pas la qualité pour agir.

Les demandes de Monsieur Dodion sont donc déclarées irrecevables et il est condamné à payer l'indemnité de procédure.

Nous devons maintenant nous poser la question de ce qu'il convient de faire d'une telle décision. Celle-ci est à ce point favorable que Monsieur Dodion voudra très probablement interjeter appel, ce qui nous embarquerait dans deux années supplémentaires de procédure, ce qui semble devoir être évité.

## IT

### 2009

Les projets IT 2009 ont principalement tourné autour de l'événement, pour finaliser les outils de gestion du jeu et faciliter le travail sur place par rapport aux problèmes constatés en 2008.

Jeu :

- Nouvelle structure DB.
- Nouveaux outils de gestion (inscriptions + personnages).
- Adaptation outils existants à la nouvelle structure.
- Importation des données du jeu 2008.
- Vérification et correction de personnages et des apprentissages (héritage 2006 et 2007 lorsqu'on a travaillé sur papier pendant l'événement avec réencodage complet ensuite).
- Statistiques diverses (compétences par répartition, par niveau, ...).

BE Larp :

- Suivi des services et de l'existant.
- Problèmes de performance sur le serveur et interventions régulières.
- Sécurisation du système.

### 2010

Ce document sert à la fois de compte-rendu de la réunion ICT de septembre, des discussions qui en découlèrent et de projet charter pour l'année 2010 soumis au CA pour approbation.

Le "C" de ICT signifie "Communication", à savoir tant les services de communication fournis à la Fédération et à ses différentes équipes, ainsi qu'aux membres de la Communauté larp.be qu'une manière de communiquer correctement l'information et gérer les demandes, non seulement entre l'équipe ICT et les processus non-techniques extérieurs, mais aussi tenter d'harmoniser les échanges entre équipes tierces en utilisant le système d'information de manière optimale (l'objectif étant toujours de proposer, pas de forcer).

---

## COMPOSITION

L'équipe se compose de Tor Holden, Gilles Cruyplants, Olivier Van Muyswinkel, Frédéric Buchon et Vincent Boulanger (qui tentera de coordonner au mieux l'équipe et les projets).

---

## ORGANIGRAMME

La cellule ICT dépend du CA BE Larp. C'est pourquoi elle aimerait que ce document soit approuvé par celui-ci afin que sa légitimité et sa position soient confirmées jusqu'en septembre 2010.

---

## OBJECTIFS

En tant que cellule transversale, et comme décrit plus en détails ci-dessous, l'équipe ICT a pour but, en-dehors de ses objectifs propres, de proposer services et outils standards aux autres cellules de l'organigramme et aux membres de la communauté larp.be, ainsi que répondre au mieux à des demandes plus spécifiques relatives aux objectifs particuliers de chaque cellule.

---

## SERVEUR ET SERVICES

L'objectif interne principal de l'ICT pour 2010 est la migration du système d'information sur un nouveau serveur, dans une infrastructure propre et documentée. Les applications principales (Website/Joomla et Forums/IPB, principalement) vont être mises-à-jour et intégrées, d'autres (FTP/OWL, Photos/Gallery, entre autres) vont être remplacées, le tout dans un souci de performance, d'intégration, d'actualisation des technologies et d'évolution du réseau.

---

## COMMUNAUTÉ 2.0

Dans cette optique, l'ICT larp.be aimerait évoluer vers le Web 2.0, à savoir mettre en place des services et applications qui permettent à tout membre de participer plus activement à la vie de larp.be sur le réseau et, dès lors, de développer et renforcer la communauté existante, ses échanges et ses relations en continuant à lui communiquer de l'information mais en lui donnant également les moyens d'y contribuer plus facilement.

Un des projets internes à l'ICT dans ce domaine consiste à intégrer les espaces utilisateur website et forums, afin que le lien entre les deux devienne transparent pour nos membres et que l'information soit cohérente (un seul login, un seul mot de passe, une seule adresse e-mail, et un seul endroit pour les modifier respectivement, par exemple). Le développement d'un "pont technique" entre Joomla et IPB est en cours d'analyse.

Pour le reste, l'évolution de nos services vers le 2.0 passera principalement par une mise-à-jour d'IPB et de Joomla, avec intégration de composantes et modules permettant, par exemple, le chargement (upload) d'albums photo en direct de chaque utilisateur connecté, la référence (tag) à d'autres membres sur des photos, des liens avec des sites de socialisation (Facebook, Twitter, etc ..), des commentaires sur nouvelles et articles publiés, ainsi que d'autres fonctionnalités permettant aux utilisateurs de publier/partager leur contenu (avec acceptation et signature électronique de chartes d'utilisation et protection idoines).

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Web\\_2.0](http://fr.wikipedia.org/wiki/Web_2.0)

Par ailleurs, une série de liens inter-applicatifs vont être étudiés (notamment la possibilité, pour chaque utilisateur, de s'inscrire/se désinscrire des mailing-lists à partir de son profil individuel).

---

## COMMUNICATION ET GESTION DES DEMANDES

L'ICT continue donc à mettre des services de base à disposition des cellules et des membres de la communauté (citons, par exemple, le forum de discussion, les forums privés, l'annuaire, le calendrier, la consultation/gestion du personnage actuel, les photos, ...). Certains sont uniques, d'autres pas. Et, pour ces derniers, il n'est pas conseillé de vouloir les forcer. Mais il est, par contre, envisageable de mettre en place des services et une facilité équivalents qui pousseraient la communauté à utiliser nos systèmes (lorsqu'on compare, par exemple, PicasaWeb et Gallery, on peut dire qu'il n'y a clairement pas ... photo).

Ces services standards seront, au cours de l'année, documentés et redéfinis, afin que chacun sache à qui et comment s'adresser pour en bénéficier, tout en connaissant leur portée et limites.

Parallèlement, l'ICT continuera à répondre aux demandes particulières des différentes cellules, dans la mesure de ses possibilités en temps et en ressources humaines. Il y a toujours moyen de trouver des compromis, mais il n'est pas souhaitable de se lancer dans des projets avec des échéances qu'une analyse rapide invaliderait dès le départ.

Chaque cellule a la possibilité de renforcer l'équipe ICT avec ses propres ressources pour un projet qui la concerne. Ces membres temporaires seront intégrés à l'équipe dans le cadre de ce projet et travailleront souvent en collaboration directe avec un ou plusieurs membres permanents.

Chaque domaine technique de l'ICT a son membre de référence et un back-up au sein de l'équipe.

Ils serviront de point de contact selon les services ou les cellules concernées. Inversement, il serait souhaitable que chaque cellule fournisse à l'ICT une personne de contact et un back-up, tous deux souvent présents et joignables sur le réseau, capables de répondre aux questions et demandes émanant de l'ICT, afin d'assurer la rapidité et la validité de la communication.

---

## CONTENANT ET CONTENU

Dans la continuité de l'existant, il est toujours utile de rappeler que la cellule ICT fournit le "contenant", à savoir les outils et applications permettant d'introduire et présenter du "contenu". Si l'équipe ICT peut, évidemment, collaborer à la publication du contenu, ce dernier provient du CA ou des cellules qui désirent communiquer.

Si besoin est, des webmasters dédiés peuvent collaborer avec l'ICT, voire être intégrés à la cellule ou à la cellule Communication, pour garantir et vérifier le contenu, ou la politique peut être de laisser cette tâche à chaque cellule pour ce qui la concerne.

---

## EVENT

L'ICT fournira, comme chaque année, du support à l'événement 2010, tant en cours de préparation que sur place. Il faut cependant bien garder à l'esprit que l'ICT dépend du CA BE Larp, pas des équipes Event (CORE, Game ou autre Team 5/Orga), et que l'entièreté de l'équipe ICT ne sera pas forcément disponible ni pro-active en la matière.

Il faudra donc que les équipes Event présentent assez rapidement leurs besoins et demandes ICT pour AVATAR 2010, afin de ne pas tomber à court de ressources face à des échéances trop courtes et devoir brider, voire annuler, des projets ou développements qui auraient facilité l'organisation ou la gestion sur site.

Cette logique vaut également pour les autres cellules, mais nous savons tous à quel point l'événement peut consommer de ressources sur des délais très courts.

---

## SERVICES AUX CELLULES ET ASSOCIATIONS

Aux cellules

- Coordinateur ICT
- Services Standards
  - Forum privé
  - Liste d'envoi
  - Publication de nouvelles/articles
  - Page dédiée
  - Partage de documents publics
  - Archivage de documents
  - Documents privés (à venir)
- Services spécifiques
- Cellules
  - Relation évidente (une cellule – un groupe de travail)

- Statut actuel flou
- ML Non-Concernées
- Groupes IPB Non-Concernés

Nouveaux services pour assocs (hosting, etc...)

## DÉONTOLOGIE DE L'IT

Convention de confidentialité en cours de préparation

## CONVENTIONS ET PROMOTION

Présence à :

- Trolls et Légendes
- Parano
- Awakening
- GNiales

Absence :

- Mittelpunkt

## WOLU JEUNES

Changement siège social dans leur locaux.

Armoires pour ranger les archives

Personne permanente sur place

Dossier pédagogique à leur présenter

Propositions d'accord de partenariat entre Wolu Jeunes et la fédé. Reste à formaliser ce qui est réalisable.

## CJC

3 représentants du CJC présent à l'AG préparatoire.

2 admins fédé (Bruno van Putte, Olivier Van Muyswinkel) présents aux 4 AG du CJC durant l'exercice 2009. En semaine, en journée.

Accord pour location de sites (en tant que membre CJC, ex moulin magotiaux)

Remarque : attestations (membre fédé et membre CJC) accessible en ligne suite à la demande d'associations

Plan trienal passé(2007-2009) : le volontariat. La fédération à collaborer à ce plan trienal, avec pour résultat un outil (fiches+DVD) utilisable par les associations.

Plan trienal 2010-2012 : la fédération doit encore se positionner sur son implication.

## DOSSIER OJ

L'apparition du nouveau décret en 2009 a provoqué la mise en suspens du dossier déposé en 2008.

Suite aux vote de l'AG 2010, le dossier (aligné sur le nouveau décret) sera déposer en fonction des résultats.

## DINANT

Initiation d'un projet de collaboration avec la maison du tourisme de Dinant (à son initiative), sur l'organisation d'un « festival du jeu de rôle grande nature ». En échange de quoi, les membres participants pourront négocier des accords d'utilisation de sites (château, etc...) dans la région avec leurs propriétaires.

## BWAT – BE LARP WEAPON APPROVAL TEAM

Voici le résumé du travail de la cellule BWAT pour l'année écoulée.

Suite à des problèmes d'homologation lors d'AVATAR 2008 à cause de gens qui n'ont pas les mêmes critères et les vues d'une arme, et aussi à une demande de la part de certains artisans de pouvoir avoir une sécurité quant à la vente de leurs armes lors d'AVATAR, et aussi à cause de la grande mobilité des joueurs et des artisans sur différents mass-larp de la saison. Emmanuel Ghigny avait pris la décision de faire un document fédéral d'homologation qui aurait pu être utilisé dans tous les clubs belges. Suite aux discussions avec les artisans étrangers, il est apparu que ce problème existait dans tous les pays et à tous les niveaux, la possibilité d'un document international a donc germé.

Dû à la préparation d'AVATAR 2009, le temps a manqué pour faire ce document et le travail a été reporté à l'année suivante.

Lors d'AVATAR 2009, il s'est avéré que les problèmes de l'année dernière étaient toujours présents et qu'il était temps d'agir.

Suite aux discussions avec plusieurs organisateurs des différents clubs, il est apparu que le document de base ne contenait que des armes pour le médiéval fantastique et que tous les autres pans des GNs étaient négligés ou simplement omis.

Devant l'ampleur de la tâche et se rendant compte que ce travail ne pouvait pas être le fruit d'une seule personne, Manu a pris la décision de créer une cellule homologation au sein de la fédération afin de centraliser tous les problèmes qui sont rencontrés et de pouvoir y apporter une solution.

Depuis début novembre, une cellule de 12 membres est en place et le travail vient de réellement commencer avec une réunion en mi-décembre. Les grandes lignes de travail et le découpage du document sont maintenant terminés.

Pour l'année 2010, voici les tâches que la BWAT s'est fixée:

1. Le document d'homologation BE Larp.
2. Présentation du document aux artisans, revendeurs et clubs pour correction éventuelle.
3. Le document est rendu public et traduit en NL et EN par la cellule traduction.
4. Formation d'homologateurs dans les clubs à leur demande et suivant la disponibilité des membres de la BWAT.
5. Contact internationaux en commençant par ceux présent à AVATAR.
6. Gestion de l'homologation lors d'AVATAR.

## CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Pour rappel : Externe à la fédé

A titre d'information, pas d'évolution en 2009 de la part du groupe de travail « charte »

Nécessité d'adapter le dernier chapitre du ROI.

Voir document joint en annexe.

### NOTE RÉSUMÉE, PAR LE CJC

#### DÉCRET OJ

Le principe de base du Décret OJ c'est la **subsidiarité** : la Communauté française (CF) reconnaît que le travail que l'organisation fait est important, et donne de l'argent pour ça, sans demander des résultats chiffrés. En contre-partie la CF demande que les organisations soient agréées.

#### CRITÈRES POUR ÊTRE AGRÉÉS

Voici les critères pour être agréés, pas plus, pas moins :

Les obligations liées à la qualité de l'action :

- former des CRACS ; ok
- poursuivre des objectifs d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité ; ok
- faire interagir les personnes, les groupes sociaux et les cultures ; ok
- pratiquer la démocratie ; ok
- proposer des espaces d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion. ok

Les obligations liées au public :

- s'adresser **principalement** à des jeunes (3 à 30 ans) ; (pas exclusivement) ok
- avoir 2/3 de personnes ayant moins de 35 ans dans les organes de gestion (Conseil d'Administration, Assemblée générale, etc.) ; (Uniquement valable pour la fédération, BELarp, pas dans les activités ni dans la composition des asbl membre)
- proposer des formations ; ok
- disposer d'une équipe d'animation. ok

Les obligations de forme :

- disposer d'un plan d'action quadriennal (c'est un projet sur quatre ans, ce n'est pas contraignant c'est juste pour forcer l'organisation à se projeter à long terme); à faire
- être constitué en ASBL ; ok
- souscrire une assurance couvrant toutes les activités ; ok
- avoir un siège social sur le territoire de la Communauté française ; ok
- exercer ses activités sur au moins 3 provinces ; ok
- tenir une comptabilité ; à faire, très important
- accepter les vérifications de l'administration ; ok
- avoir une ligne de téléphone, un site Internet, une adresse mail, un compte en banque. ok

#### SERVICE DE JEUNESSE

Pour être agréé comme **service** de jeunesse (une des catégories) il faut :

- Contribuer à faire des CRACS par des modes d'actions particuliers : pour vous c'est le jeu de rôle. ok
- Réaliser des activités décentralisées dans 10 communes et 3 zones d'activité (provinces, Bruxelles ou le reste du monde) : une activité décentralisée c'est un GN, une soirée, etc. ok

---

## BÉNÉFICES

Vous serez versé, au maximum en classe 3 : ce qui veut dire que vous :

- Devez faire 70 activités par ans. Une activité c'est un journée de GN, une formation, une soirée de préparation, une soirée d'évaluation, une AG, un CA, etc.
- Aurez 2 employés (1 permanent CF et 1 détaché pédagogique)
- Aurez +/- 30 000 €

---

## ESPRIT DU DÉCRET

Dans ce Décret, il y a ce qu'il dit, et l'esprit qu'il véhicule. Parfois on peut jouer avec la réalité pour correspondre aux critères, mais pour autant que cela respecte l'esprit du Décret. Pour être claire, on peut être inventif sur les points qui posent problème pour autant qu'il y ait une vraie envie de s'inscrire dans la mouvance Jeunesse.

---

## FEUILLE DE ROUTE, PROPOSÉE EN SEPTEMBRE PAR DANIEL BONVOISIN AU CA

---

### LE CONTEXTE :

---

#### DOSSIER OJ :

Le dossier valoriserait les activités de GN des clubs membres pour atteindre le minimum de 70 jours d'animation par an.

BE Larp se revendiquerait "OJ" comme "services à la jeunesse" par la pratique de l'animation et "l'initiation des jeunes à des modes d'expression socioculturels".

Le décret est beaucoup plus en notre faveur qu'il ne l'était avant. Il me semble donc raisonnable de penser qu'on convient à ces conditions sans devoir changer ce qu'on fait. En résulterait 45 000 euros pour le salaire d'un permanent et 33 000 pour tout autres frais.

Concrètement : je m'occupe de la rédaction de la partie du dossier relative au bla bla et Olivier se charge de réunir les éléments administratifs. L'objectif est de déposer le dossier en septembre.

---

### CONSÉQUENCES ET RISQUES :

Avoir de tels subsides, qui doubleraient grosso modo le chiffre d'affaires de Be Larp est un véritable défi. Il me semble important dès lors de profiter de l'occasion pour revoir l'organisation générale des structures de l'asbl, des rôles de l'AG, du CA, de la configuration du tout.

Rentrer dans le système des subsides permet de dégager des moyens importants mais cela implique des responsabilités importantes et une rigueur sans faille. Il me semble impératif de penser à un fonctionnement qui ne mette pas en péril tant l'évènement AVATAR que les forces du GN belge. Le risque principal du développement vers une structure avec des professionnels et subsidiées est de rendre dépendantes les activités qui jusqu'ici se sont passées de subsides. En clair : le subside est une drogue qu'il faut savoir consommer avec modération. Concrètement, je prône donc que l'essentiel des moyens structurels et récurrents soit affectés à des activités nouvelles dont la disparition éventuelle ne mette pas en péril le reste des activités. Donc qu'AVATAR budgétise sur ses fonds propres son fonctionnement normal (ce qui ne veut pas dire que des moyens exceptionnels ne puissent être alloués à des projets ponctuels) et que l'argent des subsides ne devienne pas une composante essentielle des moyens utilisés par les clubs de GN traditionnels (et qu'on puisse continuer à faire du GN sans l'aide de Be Larp). Inversement, il faut garantir aux clubs et à AVATAR que l'effondrement des activités subsidiées ne nécessitent pas une intervention financière de leur part.

---

## AVANTAGES :

Reste que recevoir ces subsides est un véritable plus tant pour Be Larp que pour l'évènement.

**Pour l'évènement** : je pense que des permanents pourront gérer les aspects "mécaniques" de l'évènement et qui nécessitent une attention permanente. La gestion du matériel à l'année, la facturation, la préparation de dossiers pour des tiers, les démarches administratives, tout ce qui touche à des activités non créatives, en support au travail effectué par les bénévoles et non en prenant leur fonction.

**Pour l'asbl** : un permanent peut gérer le quotidien administratif : dépôts des statuts, prise de note du CA, gestion de la documentation, préparation des AG, location des locaux, gestion du suivi, etc. Et prospection de nouveaux subsides pour développer les activités (dans cet esprit de l'autonomie).

**Pour la promotion du GN** : c'est dans ce domaine que le permanent devrait être un acteur essentiel, et c'est d'ailleurs pour cela qu'il serait subsidié. Il peut gérer l'assurance, faire le suivi des services existants (calendrier, annuaires, premier GN), la com aux clubs, etc. Surtout, il peut servir de rampe de lancement au développement des activités de la fédération dans le but de promouvoir et de soutenir le développement du GN et des clubs. Contrairement à l'évènement, il me semble que la Fédération, parce que son travail n'est pas d'organiser du GN, peut miser sur un staff essentiellement rémunéré.

---

## UN PROBLÈME TOUT DE MÊME : LE NÉERLANDAIS

L'absurdité de notre merveilleux pays fait qu'en théorie notre permanent ne peut pas servir aux flamands, pour dire les choses platement. C'est évidemment à l'encontre de notre philosophie nationale. Donc, nous ne pouvons revendiquer des subsides qui iraient aux clubs flamands. Il faut donc parvenir à trouver un fonctionnement qui permette d'être utile au GN flamand sans que cela soit visible dans nos activités. Cela ne me semble pas poser un problème majeur, il faut juste être astucieux. Mais par exemple, nous ne pourrions pas poser comme préalable à son engagement que notre permanent parle flamand. L'idéal étant qu'on trouve de l'argent pour développer les activités flamandes.

Il me semble que dans un premier temps, l'essentiel sera de trouver de l'argent pour traduire les services vers le flamand, ou des bénévoles bien sur. Mais c'est peut-être ce à quoi pourraient servir les bénéfices de l'évènement qui seraient déchargés en partie de la charge des services qui seront subsidiés par les frais de fonctionnement.

---

## MA VISION DE LA STRUCTURE DE L'ASBL DANS CE CONTEXTE :

**L'assemblée générale** : elle reste en gros ce qu'elle est, l'assemblée des clubs de GN. Ce lien organique est nécessaire pour justifier les activités et maintenir la subsidiation. Et cela reste l'esprit de la raison d'être de Be Larp.

L'AG approuve les comptes, les bilans, élit les administrateurs et se prononce sur les orientations politiques générales.

Je trouve qu'il faudrait trouver des moyens pour amener une représentation à l'AG de la masse des bénévoles qui triment à l'année à AVATAR, évènement et fédé confondus. Mais comment garantir qu'un membre effectif des bénévoles soit réellement représentatif des bénévoles ?

A terme, ce serait super que l'AG devienne un lieu de réflexion sur le GN plus qu'un lieu décisionnel (ce qu'elle doit rester mais en invoquant plutôt la créativité que l'approbation/rejet). En gros, comment donner à l'AG une intelligence plutôt qu'un pouvoir ?

**Le Conseil d'administration** : c'est le gros point sur lequel il faut travailler. Jusqu'ici le CA a toujours été considéré comme le lieu où sont consacrés administrateurs les bénévoles les plus impliqués. Je pense qu'il est fondamental de sortir de cette logique pour prendre un virage. Le Conseil d'administration doit être vu comme l'organe qui contrôle les activités de l'asbl, au nom de l'AG, et qui les initie éventuellement, mais pas comme le moteur pratique des activités quotidiennes. Le CA doit garantir le bon fonctionnement général de l'asbl et le garantir pour l'AG.

Ce rôle sera tout particulièrement essentiel lorsqu'il s'agira de manager un ou des permanents. Le CA devra animer le travail de ce permanent, au début du moins.

En pratique, un administrateur doit s'engager à réaliser son travail : la veille de l'asbl, la gestion des permanents, les réunions du CA et l'approbation des orientations des cellules (Fédé/Event). Il ne devrait donc pas être nécessaire qu'un administrateur se propose avec comme objectif de réaliser tel ou tel projet. Ces projets ne nécessitent pas d'administrateur.

Seul l'event devrait avoir un administrateur garanti au CA, celui qui fera la courroie de transmission entre l'event, le CA et la Fédé. Ce serait le seul poste, comme celui de trésorier, qui serait particulier.

Dans ce contexte, je pense qu'il n'est pas absurde d'avoir des administrateurs issus d'autres milieux que le GN (invité, mandaté, peu importe). Cela permettrait de bénéficier des expériences associatives de gestion d'équipe et du rapport bénévoles vs salariés, et d'explorer de nouvelles voies de subsidiation, ainsi que des lieux de développement (les OJ, la culture, etc.). C'est quelque chose qui se pratique largement dans les asbl.

**Les bénévoles** : ils se répartissent selon leurs projets : évènements, promotion, etc, et sont coordonnés par les personnes responsables de la "famille" de ces projets : le Team pour l'Event, le permanent pour la Fédé. Ils constituent les forces vives de Be Larp, comment encourager leur participation ? Comment aussi éviter de siphonner les disponibilités du volontariat en général à l'égard des autres activités de GN ?

**Le permanent/la permanente** : les moyens de la communauté permettront de fournir un salaire correct à un employé. Ceci permet d'avoir de l'ambition pour le profil du poste. Ce permanent serait vraiment multi-tâche, il touchera à des matières différentes sans qu'il soit possible de le rattacher à une discipline plutôt qu'à une autre. Je ne pense qu'il faille avoir un intitulé de diplôme bien spécifique.

Ce qu'il devrait faire :

- Gestion administrative au quotidien (statuts, banque, greffier, déclaration fiscale, etc.).
- Secrétariat : prise de notes lors des réunions du CA, éventuellement lors d'autres réunions importantes (AG, réunion Event, etc.).
- Communication : un gros pôle : communiquer vers les clubs, de la relation publique (presse en générale, veille des sujets, compilation des infos, etc.), communication générale de la Fédé, voire de l'event; communication web.
- Animation des salons : présence aux salons, trouver des salons, monter les équipes, gérer les équipes, etc.
- Formation : suivi des programmes de formation à l'égard des maisons de jeunes, des mouvements de jeunesse, etc. Cela me semble être un secteur clé pour le développement des futures activités de Be Larp et pour l'obtention d'autres subsides. Par ailleurs, c'est clairement un élément central de la subsidiation de la jeunesse.
- Suivi des services : assurance, calendrier, catalogues, etc.
- Trésorerie (suivi des factures, coordination avec un éventuel comptable, chose essentielle à termes.).
- Gestion du matériel : gestion du stock, gestion des prêts, etc.
- Documentation : superviser la production de documents de promotion : plaquette, fiches, dossiers de presse, etc.
- Organisation d'évènements : convention, nuit des huis clos, etc.
- Gestion informatique : mise à jour du site, gestion des accès, centralisation des mailing lists, etc.
- Support administratif à l'event : à voir avec le Team.
- Dossiers : suivi des dossiers de subside, rapports à la Communauté française, etc.
- Support à ses organes directeurs : AG, CA, Team Event.

Son profil :

- Autonome et proactif.
- Bon communicateur, facilité à l'écrit.
- Bon gestionnaire de dossiers et de suivis.
- Dans l'idéal bilingue (mais ne peut pas être un critère qualifiant), et au moins anglais (justifiable en raison des contacts internationaux).
- Affinité avec l'informatique.
- Connaissances du fonctionnement des pouvoirs publics belges.
- Connaissance du GN indispensable.
- Connaissance du milieu du GN belge souhaitable.

- Expérience dans l'organisation serait un plus.

## ETAPES FUTURES POUR BE LARP :

1. Dépôt du dossier en septembre.
2. Réponse de la Communauté pour l'AG (dans l'idéal).
3. Rédaction d'une feuille de route officielle pour l'AG et approbation par celle-ci
4. L'AG nomme un nouveau CA sur base du fonctionnement idéal du CA.
5. Engagement d'un permanent.
6. Gestion par le CA du permanent, coordination avec le Team Event.
7. Recherche par le CA et le permanent de nouveaux moyens pour agrandir l'équipe des permanents.
8. Développement d'activité de promotion active du GN (formation, promotion, soutien aux clubs, etc.).
9. Obtention de subsides de la communauté flamande pour agrandir l'équipe et investir plus largement le Nord (reste à voir si le volume d'activité de GN flamand le permet).
10. Boom du GN

CQFD

## SUIVI DE LA FEUILLE DE ROUTE (DÉCEMBRE)

**From:** ca\_rvb-bounces@larp.be [mailto:ca\_rvb-bounces@larp.be] On Behalf Of Daniel Bonvoisin

**Sent:** lundi 21 décembre 2009 15:06

**Subject:** [Ca\_rvb] Réunion de transition pour l'AG ?

[...]

*Alors, je m'adresse ici aux futurs administrateurs de BE Larp et plus largement à ceux que le sujet intéresse (et qui ne sont peut-être pas sur la mailing liste).*

*J'en ai déjà fait part dans plusieurs messages mais je pense qu'il est temps de restructurer radicalement le fonctionnement de l'asbl, au niveau de son CA, de ses composants, etc. Dans l'optique où nous sommes susceptibles de professionnaliser certains aspects (je parle des permanents et des subsides).*

*Je crois avoir une vue assez claire de ce vers quoi il faudrait aller.*

*En gros cela consiste à :*

*- Avoir une petite équipe d'administrateurs dévolus prioritairement à la supervision et à la gestion de l'asbl, et au respect des décisions de l'AG. Ce CA devrait être le pilote du ou des permanents à venir. Les administrateurs doivent s'engager pour cette raison uniquement dans le CA.*

[...]

*Et définir ce qu'est un administrateur et de motiver des jeunes à le devenir. Cela n'empêche évidemment pas les admins de s'impliquer dans des tâches précises, mais c'est en dehors de leur statut d'administrateur.*

*- Modifier le ROI en ce sens et ajouter la notion de bureau qui est le CA + les bénévoles impliqués dans différents projets + les permanents.*

*Et définir sa fonction.*

*- Modifier le ROI d'entrée d'AG pour introduire la notion des moins de 35 à deux tiers dans le CA. Cela implique de d'abord élire les administrateurs de moins de 35 ans, puis ceux de plus de 35 en fonction du quota libéré (en clair deux de moins de 35 pour un de 35 et plus).*

[...]



## 14. TABLE DES MATIÈRES

1. Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 31 janvier 2010 .....	2
Quorums de présences et de votes .....	2
Quorum de présences.....	2
Quorum de votes .....	2
Extraits des statuts.....	2
Extraits du ROI .....	2
Approuver la liste des membres effectifs. ....	2
Voter les éventuels changements de statuts et d'ordre intérieur.....	2
Approuver le bilan comptable de l'exercice précédent. ....	3
Emettre un avis sur la politique menée par le CA lors de l'exercice précédent. ....	3
Définir les missions qu'aura à mener le CA de l'exercice débutant.....	3
Approuver le budget prévisionnel. ....	3
Elire les administrateurs. ....	3
Voter les motions.....	3
Divers. ....	3
2. Les membres 2009, liste des représentants, et tour de table .....	4
Membres effectifs 2009.....	4
Membres consultatifs 2009 .....	4
Membres retirés durant l'année 2009.....	4
Membres honoraires 2009 .....	4
Liste des représentants et mandats.....	4
Tour de table des membres.....	6
3. Membres 2010.....	7
Pour rappel : critères d'admission des membres effectifs (cf. ROI 2009).....	7
Non respect des critères en 2009 .....	7
Présentation des candidatures de membres effectifs .....	7
Légend'Air .....	7
Knight 'n' Day.....	7
Namur GN .....	8
Animafun.....	8

Candidatures de membres consultatifs .....	9
Gregory Nicolas.....	9
Total GN .....	10
Début d'AG – Constitution de la liste des membres votant en début d'AG .....	10
Vote 1. – Membres effectifs en ordre, votant en début d'AG .....	10
NOTE: .....	11
Résultats des votes : .....	11
Vote 2 – Membres consultatifs votant en début d'AG .....	11
Résultats des votes : .....	12
Constitution de la liste des membres effectifs 2010 .....	12
Votes 3 – Maintien des membres fautifs .....	12
Vote 3.1 – Cladh Barran .....	12
Résultats des votes : .....	12
Vote 3.2 – D'Rôle D'Ere .....	12
Résultats des votes : .....	13
Vote 3.3 – Manufactor .....	13
Résultats des votes : .....	13
Vote 3.4 – Oneiros .....	13
Résultats des votes : .....	13
Vote 3.5 – Arrowhead Events .....	14
Résultats des votes : .....	14
Votes 4 – Candidatures de nouveaux membres effectifs .....	14
Vote 4.1 – Légend'Air asbl .....	14
Résultats des votes : .....	14
Vote 4.2 – Knight 'n' Day asbl, en abrégé KnD.....	14
Résultats des votes : .....	15
Vote 4.3 – Namur GN asbl.....	15
Résultats des votes : .....	15
Vote 4.4 – Animafun asbl .....	15
Résultats des votes : .....	15
Pour info : liste des membres effectifs 2010, à l'issue des votes.....	16

Constitution de la liste des membres consultatifs 2010 .....	16
Vote 5.1 – Total GN .....	16
Résultats des votes : .....	16
Pour info : liste des membres consultatifs 2010, à l’issue des votes .....	17
Membres honoraires 2010 de BE Larp.....	17
Vote 6 – Liste des membres honoraires .....	17
Résultats des votes : .....	17
4. Status et règlement d’ordre intérieur.....	18
Restructuration, la jeunesse .....	18
Vote 7 – Volonté de représentation de la jeunesse.....	18
Résultats des votes : .....	18
Vote 8.1 – Objet de l’ASBL .....	18
Résultats des votes : .....	19
Vote 8.2 – Les jeunes parmi le CA.....	19
Vote 8.3 – Les jeunes parmi les membres .....	19
Vote 9 – divers .....	19
Les admins, LEs cellules.....	19
Président, secrétaire et trésorier .....	19
Vote 10.1 - Modification ROI, § 3.2.....	20
Résultats des votes : .....	20
Vote 10.2 – Le vote du président en CA.....	20
Résultats des votes : .....	20
Vote 10.3 – Du conseil d’administration.....	21
Résultats des votes : .....	22
Vote 10.4 – Missions du CA.....	22
Résultats des votes : .....	25
Vote 10.5 – Les cellules.....	25
Résultats des votes : .....	27
Accès aux services fédé.....	27
VOTE 11.1 – Des membres effectifs.....	27
Résultats des votes : .....	28

VOTE 11.2 – Des membres à vote consultatif .....	28
Résultats des votes : .....	29
VOTE 11.3 – Avantage accordé aux membres .....	29
Résultats des votes : .....	30
Changement siege social.....	30
Vote 12 – TRansfert par décision du CA.....	30
Résultats des votes : .....	30
S’assujettir à la TVA.....	30
Vote 13 – Mission, Groupe de travail, TVA.....	31
Résultats des votes : .....	31
Charte de déontologie dans le ROI .....	32
Vote 14 – Du suivi de la charte .....	32
Résultats des votes : .....	32
5. Bilan comptable .....	33
Exercice 2009 .....	33
Vote 15 – Approbation du bilan comptable.....	33
Résultats des votes : .....	33
6. Le conseil d’administration .....	34
Bilan Moral.....	34
Vote 16 – Approbation du bilan Moral .....	34
Résultats des votes : .....	34
Missions .....	34
Vote 17 – Approbation des services .....	34
Résultats des votes : .....	34
7. Le Budget 2010 .....	35
Budget prévisionnel .....	35
Vote 18 – Approbation d’un budget global prévisionnel.....	35
Résultats des votes : .....	35
8. Administrateurs .....	36
Candidatures.....	36
Bruno Van Putte.....	36

Daniel Bonvoisin .....	36
Adrien Linchamps.....	36
Guillaume Deroncourt .....	37
Gilles Cruyplants .....	37
Sébastien Kapp.....	37
Tor Holden (sous réserve).....	37
Election d'administrateurs mandat 2010.....	38
Vote 19.1 – Candidature d'Adrien Linchamps .....	38
Résultats des votes : .....	38
Vote 19.2 – Guillaume Deroncourt .....	38
Résultats des votes : .....	38
Vote 19.3 – Sébastien Kapp .....	38
Résultats des votes : .....	38
Vote 19.4 – Reconduction de Bruno Van Putte .....	38
Résultats des votes : .....	39
Vote 19.5 – Candidature de Daniel Bonvoisin .....	39
Résultats des votes : .....	39
Vote 19.6 – Gilles Cruyplants .....	39
Résultats des votes : .....	39
Vote 19.7 (sous réserve) – Reconduction de Tor Holden .....	39
Liste des administrateurs.....	39
9. Motions et discussions diverses.....	41
Services fédé accessible à qui ? Sous quelles conditions ? .....	41
Sponsoring .....	41
Modalité de partenariat entre fédé et assoc par rapport à l'organisation d'activité .....	41
Vote 20.1 – Partenariat.....	41
Résultats des votes : .....	41
Vote 20.2 – Partenariat (plus restrictif) .....	41
Résultats des votes : .....	41
Modalité de partenariat entre fédé et assoc par rapport aux activité périphérique à AVATAR .....	41
Oberoon propose.....	42

Gestion de location de matériel.....	42
Vote 20.3 – Mission, Groupe de travail de gestion de location de matériel.....	42
Résultats des votes : .....	42
Accords avec les propriétaires de sites .....	42
Vote 20.4 – Mission, Groupe de travail de gestion des accords avec les propriétaires de sites .....	42
Résultats des votes : .....	42
D’Rôle D’Ere .....	42
Vote 21 – Retrait de la majoration de la cotisation 2009 demandée à D’Rôle D’ère .....	42
Résultats des votes : .....	43
garou, Baltéria, Légend’Air .....	43
Vote 22 – Défense du GN jeune ou non.....	43
Résultats des votes : .....	43
Arjaan Bruyndonx propose .....	43
Vote 23 – Limitation du commerce à AVATAR.....	43
Résultats des votes : .....	43
10.    Annexe A – Bilan comptable, exercice 2009 .....	44
11.    Annexe B – Bilan moral, exercice 2009 .....	50
Event (AVATAR).....	50
AVATAR 2009 .....	50
AVATAR 2010 .....	50
Vision.....	50
Organigramme .....	50
Processus Décisionnel .....	51
Filtre décisionnel.....	52
Dossier Dodion.....	53
IT .....	53
2009 .....	53
2010 .....	53
Composition .....	54
Organigramme .....	54
Objectifs .....	54

Serveur et services .....	54
Communauté 2.0 .....	54
Communication et gestion des demandes.....	54
Contenant et contenu .....	55
Event .....	55
Services aux cellules et associations .....	55
Déontologie de l'IT.....	56
Conventions et promotion.....	56
Wolu Jeunes.....	56
CJC.....	56
Dossier OJ.....	56
Dinant .....	57
BWAT – BE Larp Weapon Approval Team.....	57
Charte de déontologie .....	57
12.    Annexe C – Règlement d'ordre intérieur .....	58
13.    Annexe D – Dossier OJ, reconnaissance de la fédé.....	59
Note résumée, par le CJC.....	59
Décret OJ.....	59
Critères pour être agréés .....	59
Service de jeunesse.....	59
Bénéfices.....	60
Esprit du Décret .....	60
Feuille de route, proposée en septembre par Daniel Bonvoisin au CA .....	60
Le contexte :.....	60
Dossier OJ :.....	60
Conséquences et risques : .....	60
Avantages :.....	61
Un problème tout de même : le néerlandais.....	61
Ma vision de la structure de l'asbl dans ce contexte : .....	61
Etapes futures pour BE Larp :.....	63
Suivi de la feuille de route (décembre).....	63

